



SAINT-SAUD

automne 2019 – sous la halle

7,2 TONNES DE CÈPES DU PERIGORD

B
U
L
L
E
T
I
N

M
U
N
I
C
I
P
A
L

2019

-

2020



SOMMAIRE

❖ MOT DU MAIRE et MOT DU PRESIDENT DE LA CCPN	P. 1
❖ NUMEROS UTILES ET D'URGENCE	P. 2
- les numéros des services administratifs communaux et d'urgence	
❖ HORAIRES ET SERVICES	P. 2-6
- mairie et agence postale, bibliothèque, déchetterie, office de tourisme, centre aquatique, secours catholique, restos du cœur, transport scolaire, pont-bascule gratuit, repas à domicile, MAIA, CIAS, Cassiopea, Activ'Zen, Centre hospitalier Nontron	
❖ INFORMATIONS LOCALES	P. 7-10
- démographie 2019, nouveaux arrivants, le cimetière, le cabinet médical, l'adressage dans les hameaux, projet éolien, colis de Noël, le Téléthon, le marché hebdomadaire, le marché de producteurs, le marché aux cèpes, agriculture et élevage, votre village et vous, citoyens vigilants	
❖ INFORMATIONS GENERALES	P. 10-13
- carte grise à portée de clic, voirie et transfert de compétences, programme Life, Comité	
- féminin de dépistage des cancers, le SDE 24 vous informe, économiser l'énergie et transition	
- énergétique, l'Office de tourisme intercommunal, le SCOT, ciel étoilé	
❖ SECTION JEUNES	P. 14-15
objectif citoyen, devenir sapeur-pompier volontaire, la mission locale, job d'été au Québec, autorisation de sortie du territoire,	
❖ REGLEMENTATIONS DIVERSES	P. 16-18
communicabilité de l'état civil, les meublés de tourisme, l'élitage, l'emploi du feu, le débroussaillage, la vidange du grand étang,	
❖ ENVIRONNEMENT ET PROTECTION	P. 19-22
redevance incitative et réduction des déchets, le Relais, la Forêt, lutte contre l'ambrosie, recensement des nids de frelons asiatiques, la grenouille taureau, le Sonneur à ventre jaune, l'O.N.C.F.S.,	
❖ TOURISME	P. 23
grand étang, arboretum, Trou de Philippou,	
❖ CELA S'EST PASSÉ CHEZ NOUS EN 2019	P. 24
le marché de Noël, arbres de Noël de la commune et de l'école, cela va se passer chez nous le 14 février 2020,	
❖ MANIFESTATIONS 2020	p. 25-26
liste des animations connues,	
❖ ASSOCIATIONS LOCALES	P. 27
- liste et coordonnées des différentes associations de la commune, suivie de leur article annuel,	
<u>associations sportives et de loisirs</u> : les Archers du Périgord vert, Gym et marche saint-saudaises, Saint-Saud foot, tennis club saint-saudais, Saint-Saud Pétanque, le Ski club Périgord vert, les Gaules saint-saudaises, Société communale de Chasse de Saint-Saud,	(28-32)
<u>associations artistiques</u> : Art et Tissus, association artistique St-Saud, ACCB St-Saud,	(32-33)
<u>associations festives</u> : club du Temps libre, comité des fêtes, Jumelage Hauts de Dronne-Sainte-Mélanie, Familles rurales de Saint-Saud,	(34-36)
<u>associations culturelles</u> : Anciens combattants , association Georges Rocal,	(36-37)
<u>association Jeunesse</u> : les Mille Pattes,	(38)
<u>associations militantes</u> : Collectif des riverains du projet éolien de Saint-Saud, D-Pais,	(39-40)
❖ ASSOCIATIONS EXTERIEURES	P. 40-41
don du sang de St-Pardoux, France cancer, la Cèpième compagnie, Golf-club de Champs-Romain	
❖ ANNONCES DIVERSES	P. 41
le recensement, élections municipales 2020,	
❖ Portrait d'une rivière sauvage, la Haute-Dronne (dos de couverture)	

Mot du Maire



Je souhaite que l'année 2020, année des réformes et des changements, apporte à chacune et chacun d'entre vous, la sérénité, le bonheur et la santé. Le conseil municipal et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux.

Année de changement parce qu'en mars des élections municipales auront lieu et verront une nouvelle équipe se mettre en place.

Cette fin de mandature est l'occasion de faire un point sommaire de la situation.

- Tous les ans, c'est environ 80 à 100 000 € qui sont investis dans nos routes. Des chemins forestiers ont été réalisés et continuent à l'être en s'inscrivant dans un programme européen de désenclavement des massifs ;

- Comme promis une halle a été construite dans le centre du bourg, s'intégrant parfaitement dans l'environnement, de nombreuses manifestations s'y déroulent régulièrement et apportent ainsi une vie et un mouvement supplémentaire au cœur de notre village et de nos commerces,

- Notre foyer rural a fait peau neuve dans le respect des règles de sécurité,

- L'adressage des villages s'est terminé en décembre, dans le respect des normes imposées par l'ATD (Agence Technique Départementale), cette opération coûteuse, peu subventionnée constitue malgré tout un véritable progrès ; les secours, les livraisons diverses, la fibre optique à l'horizon 2021 seront facilités par cette disposition et mettront nos villages au même niveau que le centre bourg.

- La mise en sécurité de la VC1 vers le grand étang a débuté et s'arrête dans l'immédiat au panneau St-Saud, je souhaite que la nouvelle équipe municipale adhère à ce projet et prolonge cette mesure de protection pour les piétons jusqu'à l'entrée de l'aire de camping-cars.

Notre école est en danger, nous flirtons avec une fermeture de classe tout simplement par manque d'effectifs. Je déplore une nouvelle fois l'irresponsabilité de certains conseillers de l'ancienne mandature refusant l'implantation d'un lotissement réservé à des familles qui nous laissait espérer une dizaine d'enfants qui nous font bien défaut aujourd'hui.

Des projets structurants sont d'ores et déjà engagés avec la CCPN pour amener des familles avec des enfants dans le centre bourg. Ce projet passe par l'acquisition de la maison «Maurange» où cinq logements pourraient y être construits, devant nous amener des effectifs à court terme nous aidant à maintenir le nombre d'élèves nécessaire au maintien de notre École.

Une aire de jeux multi-sports est envisagée sur le terrain riverain de la mairie, terrain réservé aux activités sportives de l'école mais aussi aux jeunes et moins jeunes de notre commune. Cette opération largement subventionnée et pour laquelle un mécène s'est proposé à hauteur d'une participation de 20.000 € ramène la participation communale à 10.000 €.

Le conseil municipal a dernièrement délibéré sur le projet éolien de Queue d'Ane, six voix contre, 5 voix pour et deux abstentions, l'enquête publique est maintenant terminée, la décision finale incombe à M. le préfet, décision qui ne sera connue vraisemblablement qu'après les élections.

Je remercie l'ensemble des associations qui structurent et facilitent les relations entre anciens et nouveaux arrivants et qui animent tout au long de l'année l'esprit de convivialité et de concorde. Je ne peux oublier les services techniques et administratifs qui démontrent à chaque instant leurs compétences et leurs disponibilités tout au long de l'année.

Le Conseil Municipal et moi-même vous présentons à nouveau nos meilleurs vœux 2020.

Pierre DUVAL

Mot du Président



La Communauté de communes s'engage aux côtés de ses 28 communes membres. A ce titre, un vaste programme de voirie a été lancé dès cette année et Saint Saud Lacoussière a fait l'objet de différents travaux pour un montant global de plus de 15 000 €.

Cette année encore, la CCPN a assuré la gestion, l'entretien et la surveillance du Grand Etang avec une fréquentation record en cet été particulièrement ensoleillé.

La fin du mois de novembre a également été l'occasion de vidanger le Grand Etang afin de répondre aux obligations réglementaires et de prendre les mesures pour lutter contre la prolifération toujours possible de cyanobactéries.

Plus globalement, la CCPN poursuit la gestion et l'exercice de ses compétences, après l'adoption en décembre 2018 de la délibération définissant l'intérêt communautaire.

A ce titre la CCPN intervient dans de multiples champs de la vie de ses citoyens. De l'enfance à la vieillesse, elle accompagne les habitants du territoire dans leur vie quotidienne. Crèche, relai assistante maternelle, centres de loisirs, accueils périscolaires, projets citoyens, cinéma, complexe aquatique, infrastructures sportives (football et rugby), médiathèques, voirie d'intérêt communautaire, logement, action sociale et aide à domicile (CIAS), tourisme, développement économique, urbanisme, protection de l'environnement, eau potable et assainissement..

Le rôle et les missions de la Communauté ne cessent de croître et dans un contexte de réductions des aides de l'Etat, plus que jamais, les communes et leurs EPCI font bloc pour garantir à tous un service de proximité et de qualité.

Marcel RESTOIN,
Président de la Communauté de Communes
du Périgord Nontronnais

NUMEROS UTILES ;



MAIRIE	05 53 56 97 03 mail : mairie.saint-saud@wanadoo.fr
	Fax : 05 53 56 98 12 site internet : www.saintsaud.fr
FOYER RURAL	05 53 60 75 42
AGENCE POSTALE	05 53 56 16 45
ACCUEIL PERI-SCOLAIRE	06 75 18 18 48
ECOLE PUBLIQUE	05 53 56 94 85
MEDECIN GENERALISTE	05 53 52 53 14 du lundi au vendredi de 15 h à 17 h + le soir sur R.V. de 17h à 18h + consultation à domicile sur R.V.
OSTEOPATHE	05 53 52 06 56 ou 06 70 80 66 20
INFIRMIERES	05 53 56 94 54
PHARMACIE	05 53 56 97 15
AMBULANCE-TAXI	05 53 56 12 79

NUMEROS D'URGENCE



SAMU	15
POMPIERS	18
GENDARMERIE	17
FEMMES BATTUES	3919
FEDERATION 3977 contre la maltraitance ALMA 24	05 53 53 39 77 (lu et jeu 14 h-17 h)

HORAIRES ET SERVICES

MAIRIE		AGENCE POSTALE 	
<i>jours</i>	<i>heures</i>	<i>jours</i>	<i>heures</i>
lundi et jeudi	9 h - 12 h 30	mardi au vendredi	9 h 15 - 12 h 20
mardi, mercredi, vendredi	9 h - 12 h 30	samedi	9 h 15 - 12 h
samedi	13 h 30 - 17 h 30 9 h - 11 h 30		
mairie.saint-saud@wanadoo.fr www.saint-saud.fr		Levée du courrier  lundi au vendredi : 12 h	



La Poste met à disposition une tablette tactile permettant d'accéder à ses services en ligne d'une part (laposte.fr, la banque postale, la poste mobile, colissimo...) et à divers services publics d'autre part (la CAF, Pôle Emploi, le Cadastre, mairie, Sécurité sociale, ...) et ce, dans l'agence postale de la commune. Il vous sera donc possible dorénavant d'effectuer de nombreuses démarches administratives sans vous déplacer.

BIBLIOTHEQUE DE SAINT-SAUD

La bibliothèque se situe sous la Mairie et l'entrée se trouve à côté du Foyer Rural. Un panneau indicateur est installé depuis la mi-novembre.

Heures d'ouverture : lundi après-midi de 14H30 à 17 h

Le fonctionnement de la bibliothèque relevant de la compétence communautaire, la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais (CCPN) a décidé de **la gratuité des inscriptions à compter de septembre 2019.**

La bibliothèque est alimentée de 3 façons : par des dons, par la Bibliothèque départementale de prêt à Périgueux (un bibliobus dépose de nouveaux ouvrages deux fois par an), l'achat d'environ 17 livres par la Communauté des Communes en 2019.

Mmes Paulette Lalisou, Catherine Gayou et Annie Tabouret assurent la bonne tenue et les permanences de ce lieu d'échange culturel et convivial.

Le nombre de lecteurs est en augmentation constante, le nombre d'inscrits ayant quasiment doublé en un an.

DECHETTERIE DE SAINT-PARDOUX

JOURS	HORAIRES		Rappel :
lundi	fermé		
mardi mercredi jeudi samedi	8 h. – 12 h. 	<i>Y déposer tout bois, matelas, ferraille, sommiers et tout objet et appareils divers hors d'usage, huile usagée, meubles endommagés...</i>	Les containers du SMCTOM sont réservés uniquement aux ordures ménagères et au tri sélectif
vendredi	14 h. - 18h.		

OFFICE DE TOURISME DE NONTRON

L'Office de Tourisme Intercommunal du Périgord vert se situe avenue du Général Leclerc, dans un bâtiment annexe du château. En 2020, l'OTI changera d'adresse, il sera installé sous la halle - tél : 05.53.56.25.50 - fax : 05.53.60.34.13 - www.nontron.fr ; mail : ot.nontron@wanadoo.fr

Plus d'informations sur l'OTI page 12.

CENTRE AQUATIQUE DE NONTRON

Pour obtenir un tarif préférentiel, veuillez signaler à votre arrivée au centre votre lieu d'habitation et que vous êtes un habitant de la Communauté de Communes.

SECOURS CATHOLIQUE

Les dons sont à porter aux adresses suivantes : 5 rue André Chalut 24300 NONTRON – tél : 05 53 56 74 45

RESTOS DU CŒUR



Thiviers : rue Pierre Bouillon, 24800 Thiviers Tél. : 05 53 62 09 96

Nontron : 1 rue du 19 mars 1962 – 24300 Nontron Tél. : 05 53 56 88 06

TRANSPORT SCOLAIRE



Rappel : mise en place d'un service d'alerte en cas d'intempéries par la transmission de SMS auprès des parents d'élèves. **Depuis le 1^{er} janvier 2017**, le Conseil départemental continue d'assurer l'organisation des transports scolaires, et la Région en assure la gestion.

LE PONT BASCULE



UN SERVICE GRATUIT Le système permet simultanément la délivrance d'un ticket de pesée et l'affichage du poids sur un écran extérieur. D'une capacité maximum de 50 tonnes, le pont-basculé est à la disposition des agriculteurs et différents utilisateurs.

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Conserver le plaisir de rester chez vous...

Des repas variés, équilibrés, comprenant potage, entrée, plat principal, produit laitier, dessert et pain, vous seront livrés à domicile par véhicule frigorifique. **Vous suivez un régime particulier** (diabétique, sans sel, pauvre en cholestérol, sans ferment, sans résidus), une diététicienne se charge de le respecter.

Des aides financières : Certaines mutuelles, certaines caisses de retraite ou l'APA (concernant les frais de portage) peuvent prendre en charge une partie du prix de ce service.

La souplesse des commandes des repas : tous vos repas de la semaine, midi et soir, peuvent vous être livrés. Il vous est aussi possible de choisir vos jours de consommation en fonction du menu ou de vos besoins.



Renseignements et inscriptions,

Du lundi au vendredi de 8h à 15h30 au :



05 53 56 45 87 ucp@ch-nontron.fr

Le service de portage de repas est un pilier du maintien à domicile.

Il permet de prévenir la dénutrition et crée un lien social, la visite des livreurs est l'occasion de contact, de contrôle et d'information.

MAIA UN DISPOSITIF INCONNU

Les maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer (MAIA), sont destinées à planifier un parcours personnalisé de prise en soin à domicile. Ce sont des dispositifs de proximité créés dans le cadre du dernier plan Alzheimer.

❖ QU'EST-CE QU'UNE MAIA ?

Une MAIA est un dispositif d'accueil, d'orientation et de coordination qui repose sur une structure préexistante. La MAIA est intégrée au sein d'un conseil départemental, d'un accueil de jour, d'une MDPH (Maison départementale pour les personnes handicapées), d'un hôpital ou encore d'une association France Alzheimer. **MAIA du Nord DORDOGNE - 1 Allée de Bussac - 24300 NONTRON - 05 53 56 91 63**

❖ POURQUOI LES MAIA ONT-ELLES ÉTÉ CRÉÉES ?

La MAIA est avant tout une réponse de proximité qui vise à simplifier le parcours des personnes malades et de leurs aidants sur un territoire donné. Elle permet de réduire la dispersion des services en favorisant la circulation de l'information entre les professionnels de santé intervenant auprès de la personne malade et en assurant la coordination des soins à domicile.

❖ A QUI SONT-ELLES DESTINÉES ?

Les MAIA accueillent, informent et orientent les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer **ou d'une maladie apparentée mais aussi les aidants, et plus largement toutes les personnes âgées en perte d'autonomie**. Lorsque la situation des personnes est jugée « complexe » (isolement, refus de soins, conflits familiaux, situation sociale précaire, etc.), elles bénéficient de l'intervention d'un gestionnaire de cas pour un suivi plus personnalisé.

❖ QUEL EST LE RÔLE SPÉCIFIQUE DES GESTIONNAIRES DE CAS ?

Interlocuteur direct de la personne malade, de sa famille et des professionnels, le gestionnaire de cas assure un suivi intensif du parcours de vie et de soins de la personne malade : évaluation de la situation à domicile, élaboration d'un plan de services individualisé, réalisation des démarches administratives notamment financières, coordination des différents intervenants...

service d'aide à domicile



Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Périgord Nontronnais intervient sur les 28 communes qui constituent le territoire de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais (CCPN). Il est divisé en 3 secteurs : Nontron, Piégut, et St Pardoux. Le secteur de St Pardoux comprend les communes de Champs-Romain, Milhac-de-Nontron, Saint-Front-La-Rivière, Saint-Pardoux-la-Rivière, et St- Saud-Lacoussière.

Le CIAS propose deux services sur le territoire :

- Un service d'action sociale générale :

Ce service consiste à aider les personnes dans l'étude et la constitution des dossiers à caractère social. Il comprend une commission d'aide à la population pour l'attribution de secours. Pour toute demande d'aide, contacter le CIAS, au 05.53.60.80.40, qui peut se déplacer sur rendez-vous.

Nos services sont en contact avec les services sociaux du département, tels que : le pôle-emploi, la CAF, le Centre médico-social, le Conseil Départemental, et certains organismes tels que EDF, Centre des Impôts, caisses de retraite, etc.

- Un service prestataire d'aide et d'accompagnement à domicile :

Le but essentiel du SAAD est d'accompagner les personnes dans leur vie quotidienne, afin de permettre un maintien à leur domicile le plus longtemps possible. Il est du rôle de chacun des intervenants d'essayer d'offrir un soutien à domicile optimal et adapté aux attentes et aux besoins des personnes accompagnées.

Ce service comprend deux catégories de personnel :

- L'aide à domicile, qui accompagne à l'entretien du lieu de vie et à maintenir le lien social (ménage, entretien du linge, aide à la préparation des repas, accompagnement aux sorties, aux courses, etc.),
- L'auxiliaire de vie, qui intervient de façon soutenue auprès des personnes les plus dépendantes dans l'accomplissement des gestes essentiels de la vie quotidienne (aide au lever/coucher, à l'habillage, à la toilette, à la prise des repas, etc.). Ce personnel est titulaire d'un titre ou diplôme, ou a reçu une formation qualifiante ou une expérience de plus de 3 ans dans le métier.

Les aides financières :

Selon les situations, plusieurs aides financières existent : caisse de retraite, caisse de sécurité sociale, mutuelle, Conseil Départemental, etc. En cas d'hospitalisation, des aides d'urgence peuvent être accordées pour le retour au domicile, à condition d'en faire la demande avant la sortie de l'hôpital.

Les prestations du CIAS peuvent être payées en Chèques Emplois Services Universels (CESU) préfinancés.

Ces prestations sont déductibles des impôts, à hauteur de 50% des frais engagés.

Chaque situation étant spécifique, ne pas hésiter à contacter le CIAS pour avoir toutes les précisions.

Myriam MAIGROT et Mélynda MARROIS, les deux référentes du secteur de St Pardoux, se tiennent à votre disposition pour constituer les dossiers de demande d'aide à domicile (caisse de retraite, APA* : allocation personnalisée d'autonomie), et assurer le suivi des prestations. Vous pouvez les joindre au 05.53.60.80.42 (ou 49), ainsi que lors des permanences :

- A la mairie de Saint-Pardoux-la-Rivière, tous les jeudis de 10 H à 12 H,
- A la bibliothèque de Saint-Saud-Lacoussière, le dernier mardi du mois, de 14 H à 16 H.

Au cours de l'année 2018, le CIAS a dispensé 113 963,75 heures d'aide à domicile, dont 31 313 heures sur le secteur de St Pardoux, auprès de 205 personnes accompagnées.

Les élus et membres du Conseil d'Administration et l'ensemble des agents du CIAS vous souhaitent une très bonne année et vous présentent leurs meilleurs vœux de santé pour 2020.

****L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) n'est pas récupérable sur la succession, les donations ou les legs.***

CASSIOPEA

*Téléassistance à votre écoute chaque jour - 29 rue de Metz – 24000 Périgueux
du lundi au vendredi, de 8 h 15 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30*

*Des permanences et des points d'information sur tout le département ! Contactez l'organisme pour connaître les adresses près de chez vous - pour tout renseignement et devis gratuit : 05 53 53 54 54
tele.assistance@cassiopea.fr - www.cassiopea.fr*

ACTIV'ZEN

Nos solutions de téléassistance adaptées à votre vie



-50% de réduction au crédit d'impôt

SI services à la personne

présenceverte
libres d'être actifs

Partenaire de votre sécurité et de votre bien-être depuis plus de 30 ans

Contactez-nous au 05 53 67 78 00
guienne@presenceverte.fr

Activ'zen

Pour être autonome mais jamais seul

En cas de besoin, il suffit d'appuyer sur la touche du médaillon, du bracelet pour être secouru. Un service disponible 7j/7 et 24h/24 pour sécuriser le quotidien.

Activ'dialog

Pour être en sécurité, la convivialité en plus !

Un service de messagerie directement installé sur le transmetteur, pour recevoir des messages de son entourage. Et toujours la sécurité de la téléassistance !

Activ'mobil

Pour profiter de sa liberté en toute sécurité

Chute, malaise en dehors de chez soi ? Une touche d'alerte située sur le téléphone mobile fourni permet d'alerter la personne choisie ou les secours.

CENTRE HOSPITALIER DE NONTRON

Consultations externes (en partenariat avec le Centre Hospitalier de Périgueux).

Spécialités	Spécialistes	Fréquence
Dermatologie	DR MARTY Aurélie	Tous les 15 jours
Urologie	DR MARTIN Olivier	1 fois par mois
Cardiologie	DR JARNIER et GARNIER	1 fois par mois
Pédiatrie	Dr PRADEAU Laurent	Tous les 15 jours
Ophtalmologie	DR DES BEAUVAIS	2 fois par mois
Orthoptiste	DR Caroline ROBERT	Vendredi après-midi sur RV 07 67 63 28 97

Prise de Rendez-vous pour toutes les consultations : 05 53 60 61 46 ou 05 53 60 88 00

➔ **Associations intervenant au Centre Hospitalier de Nontron :**

1.- UNAFAM Dordogne : Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques : dernier vendredi de chaque mois avec la possibilité de prendre rendez-vous.

Tél. Madame Marine DOS SANTOS Présidente UNAFAM : 06 12 92 59 09

2.- Le planning familial 24

Cette association accompagne et aide à réfléchir sur tous les questionnements liés à la sexualité, la vie affective. **Premier mardi de chaque mois avec la possibilité de prendre rendez-vous. Tél. Mme Dorothée SALMON Animatrice Planning Familial : 05 53 53 11 96**

+ autre dispositif : « l'accès à la contraception aux droits sexuels et à l'égalité » pour le public 15/30 ans, porté par la Région, l'ARS, le Ministère de l'égalité des femmes et le Planning Familial.

Tél. Madame Hérine LOUSSOUARN, Animatrice du Planning Familial : 05 53 53 11 96

3.- la Ligue contre le cancer

- soins d'esthétique, de confort et de bien-être. Conseille également les personnes pour les prothèses capillaires les plus adaptées aux situations, des soins de peau...

Mme Aurélie FARRAND, Socio-esthéticienne, intervient le lundi, sur rendez-vous, au Centre Hospitalier de Nontron. + 1 fois / mois, intervention d'une Psychologue.

prise en charge gratuite, se fait par un premier contact à la ligue Contre le Cancer. Tél. 05 53 09 54 45

4.- ANPAA 24 Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie

Tél. Madame Laurence NOUAILLES, Directrice ANPAA 24 : 05 53 07 66 82

INFORMATIONS LOCALES



NAISSANCES 2019

23 février	Noëlie BENARD	Manaud
13 juin	Nathan, Sébastien BRUN	Peytour
20 juin	Inès DUFOUR	Mazaubrun
2 novembre	Mya DUQUET	Rue Georges Rocal
29 novembre	Salomé, Justine, Clémentine LEBOURG	Rte Etang de Pabot

MARIAGES 2019

8 juin	GEISMAR Mélanie et BENARD Maximilien	Manaud
20 juillet	BLANCHET Alicia et LEBOURG Morgan	Rte Etang de Pabot
31 août	KOVALSKAYA Yana et DUVAL Elie	Rue des Terres de l'Aubade
14 septembre	MAZEAU Lydie et ROQUE Claude, Pierre	Rte du Grand Etang
21 décembre	DEJEAN Sandrine et CRUYSSBERGHS Carl	Les Forges de la Maque



DECES résidents commune 2019

18 janvier	ROUSSEAU née RICHARD Odette	La Garde
6 février	MOUSNIER Jean-Pierre	La Vallade
28 février	LEVEQUE Germaine	Chapelas
9 mars	NOUGUIER née MANDON Jacqueline	Impasse des Pradelles
10 mars	LACROIX née NOUHAUD Marie	Vachaudard
5 avril	GASSOU Raymond	Place du Champ de Foire
15 avril	REYROL Yves	Le Moulin du Pont
28 avril	LEVEQUE Renée	Chapelas
2 mai	GUILLOUT née PRAGOUT Jannine	Mazaudet
7 mai	HENRIET Daniel	Rue Georges Rocal
21 juin	GUICHARD née LUCAS Nicole	Rue des Ecoles
14 juillet	BONHOMME Claude	Le Pont des Dames
26 juillet	ESTEVE née FOMPERINE Anna	La Bucherie
5 août	CHAPUT Michel	Les Farges
27 août	SEEGERS Jacques	La Besse
13 octobre	LAVAUD André	La Sagne
12 novembre	MARTIN Raymond	Rue Georges Rocal
5 décembre	MONTEGNIE Christian	Tuilerie de la Veyrière
15 décembre	CAILLE née BUISSON Yvette	Les Farges

DECES hors commune 2019

10 février	DORSCHIED née BORDERON Gabrielle	Nontron
10 mars	JARRY née DOUDET Ghislaine	Nontron
17 mars	NOUHAUD René	La Ferté Bernard (Sarthe)
26 mars	BRACHET née GROSSOT Andrée Christiane	Stains (Seine Saint Denis)
5 mai	MAZIERES Jean	Saint Pardoux la Rivière
23 mai	LAPIERRE née BELAIR Cécile	La Coquille
25 juin	MAZIERES née JOUBERT Marie-Louise	Saint Pardoux la Rivière
10 septembre	BRUN Roger	Saint Pardoux la Rivière
25 octobre	GAILLARD née MONTALESCOT Gabrielle	Champagnac de Belair
25 octobre	ROUSSARIE née BILLAT Angèle	Miallet
12 novembre	TARRADE Henri	Villars
25 novembre	MARTY Marie-Louise	Champs Romain
5 décembre	GARDILLOU André	Thiviers
18 décembre	AUDEBERT née ROUX Marie Jeanne	Thiviers



NOUVEAUX ARRIVANTS

Les personnes qui se sont installées sur la commune au cours de l'année sont invitées à se faire connaître à la mairie afin que leur soient communiqués les informations pratiques et les renseignements utiles à tout nouvel arrivant.

We would like people who have newly arrived in the commune, to visit the mairie and let us know their name and address. This way, we can give them useful information, needed to get settled in smoothly.

"Wij zouden graag zien dat nieuwe inwoners van St Saud de mairie bezoeken en hun naam en adres doorgeven. Op deze manier kunnen wij snel alle nodige informatie doorgeven en eraan bijdragen dat men zich zo gauw mogelijk thuis voelt."

LE CIMETIERE

Cinq interventions de l'atelier chantier d'insertion (ACI), le Pied à l'Etrier, ont été réalisées en 2019 et les surfaces libres du cimetière ont été engazonnées l'automne dernier.

En 2020, le relevage des corps provenant des tombes abandonnées sera effectué par du personnel spécialisé.

LE CABINET MEDICAL

- **LE DOCTEUR** consulte **tous les après-midis du lundi au vendredi** de 15 h à 17 h, et le soir de 17 h à 18 h sur rendez-vous. A ces horaires, s'ajoutent les visites à domicile sur rendez-vous.
- **L'OSTEOPATHE**, M. Michaël Ciannamea, de la Coquille, y consulte sur rendez-vous le samedi matin.
- **Les infirmières** peuvent recevoir au cabinet médical sur rendez-vous : 05 53 56 94 54.



L'ADRESSAGE DES HAMEAUX

Comme cela a été annoncé dans la feuille d'information de juin 2019, l'adressage des hameaux destiné à faciliter l'orientation des Secours, les livraisons et permettre l'installation de la fibre optique s'est achevé en décembre. C'est le résultat d'un travail de la commission voirie : choix des noms, les intégrer sur le site de l'ATD. Ensuite s'est ajoutée la pose de 130 panneaux et de plus de 500 numéros par les agents communaux qui ont été de ce fait très mobilisés, surtout l'un d'entre eux notamment sur le dernier trimestre, avec en plus la distribution des attestations. Le coût financier s'élève à environ 20 000 €.

PROJET EOLIEN

Le 6 novembre 2019, le conseil municipal de Saint-Saud a donné son avis sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire de St-Saud-Lacoussière et Saint-Jory-de-Chalais. Le résultat du vote a révélé 6 voix contre, 5 voix pour, et 2 abstentions. Toutes les communes environnantes concernées par le projet sont contre sauf Saint-Jory-de-Chalais et la Commission d'enquête a rendu un rapport défavorable au projet. Dorénavant, il reste à recevoir la décision du préfet.

COLIS DE NOËL

Depuis 2014, les colis et repas de Noël de nos aînés sont pris en charge par la commune. En 2019, c'est Saint-Saud-Lacoussière qui a assuré l'organisation pour les communes de Champs-Romain, Saint-Front, Saint-Pardoux et Saint-Saud. Comme à chaque fois, les colis sont préparés et distribués par les conseillers municipaux respectifs.

- **à tous** ceux qui ont participé à la réussite de ces deux journées ;
- **à tous**, particuliers, commerçants, associations, pour vos dons.

Grâce à cette généreuse mobilisation, c'est la somme de **3 556 €** qui a été reversée à l'AFM TELETHON.

LE MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Le marché hebdomadaire se tient sous la halle tous les vendredis matin de 9 H à 12H.

Plusieurs marchands proposent des produits frais et variés : un poissonnier, tous les 15 jours, un boucher, un producteur de miel, un producteur de produits élaborés à base de canard : rillettes, confits, pâtés, foie gras, et une marchande de fromages de chèvre, fabriqués également de façon artisanale.

Le marché hebdomadaire, lieu de rencontre et de convivialité, est primordial dans la vie d'une commune. De plus en plus de personnes fréquentent déjà celui de Saint-Saud de façon assidue et apprécient les produits présentés, nous en espérons encore davantage.

LE MARCHÉ DE PRODUCTEURS

Le 26 juillet 2019, le marché des producteurs de pays, installé sur la place du village, a connu un véritable succès par la fréquentation d'environ 550 consommateurs.

Les nombreux produits locaux, l'animation musicale et l'organisation bien rôdée du Comité des fêtes ont contribué à la réussite de cette soirée. Devenu maintenant un des rendez-vous de l'été, ce marché sera reconduit en 2020, le vendredi 24 juillet.



LE MARCHÉ AUX CEPES



Cette année, notre commune et celles de notre environnement proche ont connu une pousse exceptionnelle. L'association cèpes du Périgord a fait face avec efficacité sur les 3 semaines que notre marché a fonctionné. En effet c'est plus de 7,200 tonnes qui y ont été commercialisées et où les prix pour les cèpes de 1ère catégorie ont oscillé entre 22€ le kg au début et 11€ le kg à la fin. Pendant cette période, notre halle et le centre bourg ont accueilli plus de 500 personnes, venues parfois de très loin découvrir notre village et nous apporter un peu plus de notoriété.

AGRICULTURE & ELEVAGE

L'année 2019 aura été difficile en raison de la météo. Sécheresse et canicule ont été suivies de presque trois mois de pluies abondantes. Les agriculteurs s'adaptent comme ils peuvent.

En ce qui concerne la tuberculose, les résultats sont encourageants mais les mesures de prophylaxie et biodiversité renforcées sont plus que jamais d'actualité.

En 2020, afin d'éviter le contact entre troupeaux, la DDCSPP a choisi la commune de Saint-Saud pour expérimenter un échange parcellaire entre éleveurs. Cette démarche sera basée sur le volontariat et la SAFER sera impliquée.

Les agriculteurs vous souhaitent une Bonne Année 2020

VOTRE VILLAGE ET VOUS



Une boîte à idées avait été déposée à l'agence postale il y a quelques mois. Vous y avez inséré vos suggestions. En voici quelques-unes :

- réinstaller **la boîte aux lettres** près de l'Odyssée,
- **croisement des véhicules difficile**, voire dangereux, au niveau de l'ancienne Poste,
- une **numérotation métrique** dans les hameaux,
- ...

Il sera tenu compte de ces observations à plus ou moins brève échéance.

DES CITOYENS VIGILANTS À ST-SAUD

Comme annoncé dans la feuille d'info n° 6 de juin dernier, dans chaque hameau a été désignée une personne dont la charge de veilleur est de signaler à la gendarmerie toute anomalie ou événement suspect.

Ci-contre, se trouve la liste de ces veilleurs qu'il convient de contacter, en fonction du secteur géographique où vous habitez, si vous constatez une situation anormale pouvant porter atteinte à la sécurité des biens ou des personnes.

Nom Prénom	adresse	Coordonnées téléphoniques
DUVAL Pierre	Terres de l'Aubade (bourg nord)	06 31 44 02 45
PEYTOUR Jean-Claude	Route du Tacot (bourg ouest)	06 88 14 95 53
CHATEIN Alain	Rte étang de Pabot (bourg Est)	06 70 05 07 73
MARTIN François	Nicolas	06 63 73 29 98
JOUSSELY Christian	Le Claud de la Veyrière	06 79 02 28 91
VEISSEIX Didier	Beynac	06 21 99 77 36
ROUCHUT André	La Rebière	06 48 91 52 57
LABROUSSE Patrick	Les Landes de Châtaignier	06 81 09 11 13
BESSE Thérèse	Chapelas	06 18 96 87 70
LATUS Peter	Vieille Abbaye	05 53 52 36 05
PARTONNAUD Pascale	Mazaudet	06 22 10 88 12
FORGENEUF Yves	Grandcoing	06 89 56 87 78
MASSIAS Laura	Maberout	06 07 52 18 07
MALLEMANCHE Jean-Pierre	La Bûcherie	06 89 95 42 54
HAMELIN Michel	Manaud	06 82 26 52 37
THOMASSON Jean-Louis	Larret	06 02 22 37 35
BRUN Jean-François	Peytour	06 71 74 07 50
GADEAU Gérard	r. de Chardonnières bourg S.-ouest	06 83 51 11 52
SEEGERS Henri	la Besse	07 81 57 22 14
BOISSAVIT Vincent	la Garde	06 06 45 80 89
COLIN Jean-Luc	Lage	06 30 25 70 59

INFORMATIONS GENERALES

CARTE GRISE A PORTEE DE CLIC

Rappel : les démarches liées au certificat d'immatriculation se font désormais par internet.

Se rendre sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

VOIRIE ET TRANSFERT DE COMPETENCES

Le Conseil municipal a délibéré pour la réfection de certaines voies en 2020.

compétence voirie : ainsi dans le cadre de la mutualisation, et comme cela a déjà été annoncé en juin, des travaux sont prévus en 2020 (réfection d'une autre partie de la VC1 et une portion de la route de la Bûcherie) ; une intervention de 110 000 € (55 000 € part communale ; 55 000 € part communauté de communes) est prévue à cet effet.

Par ailleurs, s'ajoutera la deuxième tranche de mise en sécurité de la VC1 qui s'étendra jusqu'au grand étang, préservant ainsi le trajet des piétons qui, surtout l'été, s'acheminent jusqu'au plan d'eau. Ces travaux devraient être achevés avant l'été. Pour rappel, la première tranche, aujourd'hui terminée, part au niveau du chemin du cimetière jusqu'au panneau de sortie du bourg, avant la Gourgousse.

PROGRAMME LIFE

Trois chantiers restent à réaliser courant 2020 dont le Moulin de Grandcoing et celui de Maziéras. Sur la Malincourie, deux barrages bloquaient la rivière, accumulant depuis des années des sédiments. En effet, les eaux dormantes ont tendance à réchauffer la température de l'eau et à entraîner eutrophisation et changements de populations piscicoles. De plus, les étangs, en plus de ralentir et réchauffer l'eau, bloquent le transit sédimentaire et accumulent du phosphore dans ces sédiments : ils réunissent donc toutes les conditions (surtout quand ils sont très nombreux), de prolifération des cyanobactéries. Celles-ci y forment régulièrement des "blooms", visibles à la surface de l'eau sous forme d'irisations ou de mousses blanchâtres à très colorées.

Ces travaux étaient donc indispensables pour assurer une bonne continuité écologique de la Malincourie et de la Dronne et permettre par la suite le retour de certaines espèces piscicoles.

COMITÉ FÉMININ DÉPISTAGE DES CANCERS



Contact : 05 53 07 06 67 comitefeminin24@wanadoo.fr

Le Comité féminin Dordogne, portent différentes actions notamment sur **des ateliers d'onco-nutrition et de sophrologie** à Périgueux. Ce sont des séances gratuites pour les personnes en rémission ou soignées pour un cancer.

Les méthodes dites psychocorporelles agissent sur l'anxiété et le stress, diminuant la sensation de douleur, apportent un bien-être physique et psychique.

La relaxation est une forme de détente profonde avec des effets visibles sur l'organisme.

L'hypnose aide à moins ressentir la douleur. Cette technique nécessite l'intervention d'un professionnel formé à l'hypnose (médecin, psychiatre ou psychologue).

La sophrologie. Proche de l'hypnose et de la relaxation, elle consiste à pratiquer des exercices respiratoires, un relâchement musculaire, ou encore des exercices de détournement de l'attention.

Recherche

Cancer: les raisons d'espérer. On guérit un cancer sur deux aujourd'hui. Les nouvelles thérapies portent de grands espoirs, pour les chercheurs et les malades. Une (r) évolution est en marche.

Mais quelles solutions ? La prévention avant tout ! Elle éviterait au moins 15 000 cas chaque année par des campagnes de prévention ciblées sur ces populations les plus à risques. **Mais il faut aussi « une volonté politique de repenser l'éducation, l'urbanisation, les transports et l'emploi ».**

LE SDE 24 VOUS INFORME (05 53 06 62 00)

aides auxquelles vous avez droit pour vous aider à payer vos factures :

. le fonds solidarité logement (FSL, aide financière) : sous conditions de ressources. Contacter le Conseil départemental de la Dordogne : https://www.dordogne.fr/logement/aide_financiere_du_fsl_pour_des_impayees_de_loyer_ou_de_charges/262-3

les tarifs sociaux de l'énergie (gaz et électricité) : selon vos revenus et pour votre résidence principale. Ces aides sont cumulables.

Vous n'arrivez pas à payer vos factures d'énergie : en cas de difficultés financières temporaires, prévenez votre fournisseur pour discuter des modalités et des échéances de facturation afin d'éviter la coupure.

Comment bénéficier des tarifs sociaux de l'énergie ?

Le processus étant évolutif, il convient de se renseigner auprès de votre fournisseur en énergie (ENGIE).

Vous répondez aux critères d'attribution et vous n'en bénéficiez pas ! Bien que la procédure soit automatique, certains foyers ne bénéficient pas du processus automatique d'attribution (non titulaire d'un contrat d'électricité, familles recomposées...). dans ce cas, téléphoner aux numéros verts ci-dessous pour vérifier votre éligibilité et mettre à jour votre dossier : **électricité : 0800 333 123 gaz naturel : 0800 333 124**

ECONOMISER L'ENERGIE & LOI TRANSITION ENERGETIQUE

Faire des économies, **consommer moins** par la suppression des veilles sur les appareils, acheter des équipements efficaces (éclairage basse consommation, électroménager classe A, A+, A++, bon entretien de la chaudière, ou réalisation de travaux d'énergie plus conséquents : c'est possible. Le chauffage est le plus grand consommateur d'énergie dans la maison : pour réduire votre consommation, la première priorité est l'isolation ; isoler les combles, le plancher du rez-de-chaussée, les murs, changer les fenêtres... de quoi très sérieusement réduire votre facture !

contacter Emilie RABETEAU au Parc 05 53 55 36 00 ou e.rabeteau@pnrpl.com

Le dispositif CEE concerne le public ou le privé. Il permet de bénéficier de la **prime énergie** pour chaque opération d'économies d'énergie réalisée (rénovation, isolation, chauffage, ...).

En passant par CertiNergy, seul le reste à charge reste à régler (contact ci-dessous : **01 83 62 23 58**). Demander un diagnostic des surfaces à isoler.



Marwen GHRAIRI
Responsable de comptes
M +33 (0)6 45 00 86 86
m.ghrairi@certinergy.com

CertiNergy & Solutions
11 Place des Cinq Martyrs
du Lycée Buffon
75014 Paris
T +33 (0)1 83 62 23 58

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL



Depuis sa création, l'association de l'Office de Tourisme du Périgord Nontronnais (21 décembre 2017) travaille avec les agents ce qui a permis de concrétiser plusieurs projets. Ces actions ont pu être possibles grâce à la subvention de la communauté de communes et aux différentes actions menées par l'association.

REALISATIONS

Le guide touristique a été très bien accueilli aussi bien par nos partenaires que par les visiteurs.

Livret des hébergements : ce support est moins consulté car les visiteurs s'informent aussi à partir de notre site internet.

Newsletter (trimestrielle) **et liste des manifestations** (mensuelle ou bimestrielle). Ces deux documents, imprimés par nos soins, sont envoyés dans toutes les mairies, aux hébergeurs et sont à disposition des visiteurs.

Un circuit Terra Aventura « Qui n'a pas vu Piégut n'a pas vu de marché ! » a été créé à Piégut. Ce circuit connaît un réel succès : à ce jour plus de 4000 participants l'ont découvert. Les retours sont positifs.

Plans de Nontron et de Piégut et carte touristique de la Communauté de Communes : largement distribués.

Liste des vide-greniers sur notre territoire et communes voisines de Charente et de la Haute-Vienne (document très demandé).

Feuillet gourmand : remis à jour régulièrement, il regroupe tous les établissements où il est possible de se restaurer.

PROJETS 2020 : - Création d'un circuit Terra Aventura sur Nontron sur le thème des arts

- Plans de Nontron à reproduire ;
- Création du plan de Varaignes et de St-Pardoux la Rivière
- Magnets 4 décors Nontron, Piégut, St-Pardoux, Varaignes
- Brochure des hébergements et guide touristique
- Remise à jour du site internet

Les agents de l'office de tourisme ont été chargés par la Communauté de communes de gérer le dossier de la taxe de séjour.

Afin de nous permettre de faire la promotion de toutes les animations, nous demandons aux associations de bien vouloir nous informer des dates de leurs manifestations dès les premiers jours de janvier et au fur et à mesure que des nouvelles sont programmées. Chaque mois, l'OT diffuse le programme des animations sur le territoire. Pour que cette diffusion soit la plus complète possible, il est important que cette liste soit à jour. **N'hésitez pas à nous contacter**

OFFICE DE TOURISME DU PERIGORD NONTRONNAIS

WWW.TOURISME-NONTRON.FR

Bureau d'Information Touristique
Avenue du Général Leclerc
24300 Nontron
05 53 56 25 50
ot.nontron@wanadoo.fr

Bureau d'Information Touristique
1 place de l'église
24360 Piégut-Pluviers
05 53 60 74 75
othp.piegut24@orange.fr

Bureau d'Information Touristique
Le Château Communal
24360 Varaignes
05 53 56 35 76
ot.varaignes@orange.fr

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Le syndicat du SCoT est composé des six communautés de communes du Périgord Vert. **Le schéma de cohérence territoriale (SCoT), est un document d'urbanisme qui va superviser les plans locaux d'urbanisme.**

Son élaboration est l'occasion, pour les élus, de se poser la question de l'avenir du territoire sur le long terme, et d'associer les habitants à cette question.

C'est la raison pour laquelle le syndicat a, entre autres, interrogé l'ensemble des habitants du Périgord Vert, à travers un questionnaire notamment. Au total, 324 personnes ont bien voulu y répondre.

- **Les habitants se sentent appartenir au Périgord Vert** mais ne le revendiquent pas spontanément. Le bien-être lié au calme, à la nature (environnement, paysages), à l'authenticité et aux possibilités de vivre convenablement (foncier) font qu'ils promeuvent le territoire auprès de leurs proches.

- **Le cadre de vie y est de qualité.** Mais les préoccupations liées à la mobilité subie (emplois, services), l'isolement l'hiver viennent nuancer les avis positifs (manque de dynamisme pointé du doigt l'hiver).

- **Les équipements et services, la vie dans les villages sont plébiscités.** Il y a ce sentiment que cela est précaire en termes de fonctionnement, que les services sont menacés et peuvent fermer du jour au lendemain.

L'action citoyenne et associative est la plus plébiscitée. Elle renvoie au degré d'action individuelle. On ressent l'ambition de donner un exemple de ruralité nouvelle au Périgord Vert, certains la voient se dessiner, d'autres trouvent que le territoire n'est pas assez reconnu.

- **L'évolution du monde est le plus souvent mal vue** (individualisme, démocratie, surconsommation, inégalités, trop vite). La question de la ruralité apparaît en priorité des préoccupations. Sa représentation dans l'imaginaire collectif et politique est abordée. Au-delà du défaut d'équipements (numérique, santé, commerces), le fait que la nature soit au cœur de la ruralité se veut reconnu et revendiqué.



Caroline CHEVREL, Chargée de mission 05-53-06-04-07

Syndicat mixte du Scot du Périgord Vert

Avenue Ferdinand BEYNEY

24 530 CHAMPAGNAC DE BELAIR

www.scotperigordvert.com

UN CIEL PLEIN D'ETOILES, C'EST POSSIBLE

L'édition 2019/2020 du concours national Villes et Villages Étoilés, organisé par l'ANPCEN (association nationale de protection du ciel et de l'environnement nocturnes), est officiellement lancée ! **Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 30 avril 2020.**

Les communes qui souhaitent engager une démarche de labellisation sont invitées à s'inscrire en ligne "[Inscription concours villes et villages étoilés](#)".

Le comité villes et Villages Etoilés et le PNR Périgord-Limousin peuvent assister les villes et villages candidats dans leur démarche.

A Saint-Saud, pourrait-on peut-être décrocher des étoiles, comme l'ont déjà fait 570 communes en France dont plus de 80 en Nouvelle Aquitaine ?

Rejoindra-t-on les communes déjà engagées sur le territoire du Pnr Périgord-Limousin et participera-t-on au projet de Réserve internationale de ciel étoilé !!

SECTION JEUNES

OBJECTIF CITOYEN

JDC
JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !

QUI ?
Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?
Pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté.

COMMENT ? Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET
1 - Créez votre compte sur www.service-public.fr. Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
3 - Allez dans la rubrique «Papiers-Citoyenneté», cliquez sur «Recensement, JDC et service national», ou dans la zone «Rechercher» tapez «recensement».
4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE
Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

RETROUVEZ «MA JDC SUR MOBILE» EN 1 CLIC

RECRUTEMENTS ET CONTACTS AU BSB

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

www.defense.gouv.fr/jdc

DEFENSE.GOUV.FR

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

RÉGION SUD-OUEST

CSN Poitiers

Départements : 16 / 17 / 79 / 86
Tél. : 05 49 00 24 69

CSN Toulouse

Départements : 09 / 12 / 31 / 46 / 81 / 82
Tél. : 05 62 57 38 68

CSN Bordeaux

Départements : 33 / 47
Tél. : 05 57 85 10 12

CSN Limoges

Départements : 19 / 23 / 24 / 87
Tél. : 05 55 12 69 92

CSN Pau

Départements : 32 / 40 / 64 / 65
Tél. : 05 59 40 46 71

REJOIGNEZ LES SAPEURS-POMPIERS

Vous aimez l'action ? Vous souhaitez aider les autres ? Vous avez l'esprit d'équipe ?

Alors adressez votre demande d'engagement écrite au chef de centre le plus proche. Les Centres de secours de nos villages ont tous besoin de volontaires, prêts à s'investir et à rendre service.

Les conditions d'accès au volontariat :

- être âgé de 18 ans ; répondre aux critères d'aptitude physique et médicale ; résider ou travailler à proximité du centre d'incendie et de secours où vous souhaitez signer un engagement ; s'engager à respecter et à adhérer aux valeurs défendues par le corps départemental.



L'effectif de la Dordogne est constitué de 1 350 sapeurs-pompiers volontaires.

LA MISSION LOCALE

La Mission Locale du Haut Périgord est **accessible à tous les jeunes qui le souhaitent**, en demande d'aide sur leur situation sociale et/ou professionnelle. C'est une valeur avec laquelle l'association ne transige pas. Les statuts rappellent les critères d'âge (16 à 25 ans inclus), de déscolarisation ou en cours de déscolarisation, de résidence sur le territoire.

Si **l'insertion professionnelle** est l'objectif premier de la Mission Locale du Haut Périgord, la structure considère comme incontournable et nécessaire de **pouvoir intervenir sur l'ensemble des problématiques auxquelles sont confrontées les jeunes**. Cette mission est à **mener en coopérant avec tous les acteurs concernés** par l'action auprès des jeunes.

La Mission Locale, c'est :

Pour le jeune : l'accompagnateur du jeune de 16 à 25 ans sorti du système scolaire pour l'aider à élaborer sa « capacité » (capacité d'agir et de choisir le mode de développement personnel souhaité) et son autonomie.

Pour l'entreprise : le meilleur préparateur au recrutement de jeunes salariés et à l'apprentissage de la posture de salarié dans l'entreprise.

Pour le territoire : le révélateur du potentiel de richesses, de projet et de dynamique sociale et économique portées par les jeunes.

Pour le service public : le fournisseur de services attitré pour soutenir l'éducation citoyenne du jeune et son évolution dans la société qui l'entoure.

Elle agit avec une éthique professionnelle : « Ecouter sans juger / Proposer sans imposer / Accompagner sans assister / Ne pas penser à la place du jeune ».

« L'offre de services » aux jeunes - Ce qu'ils viennent chercher, les résultats de l'enquête :

- | | |
|--|--|
| ☐ aide à la recherche d'emploi : 33% | ☐ aide financière : 8% |
| ☐ aide à la réflexion sur leurs projets : 22% | ☐ écoute, un soutien moral : 6% |
| ☐ aide à l'orientation : 14% | ☐ Rencontres, échanges avec d'autres jeunes: 2% |
| ☐ aide aux démarches administratives : 8% | ☐ aide concernant le logement 1% |

Le 20 novembre 2019, sur FR3, une émission titrée Loin des villes, génération oubliée a été animée par la Mission locale, opportunité pour les jeunes des territoires qui représentent aujourd'hui 60% d'entre eux. En effet, ces jeunes issus de Province veulent contribuer au développement de leur territoire.

La Mission locale est là pour les accompagner dans leurs démarches, leur permettre d'accéder aux moyens de transport, les sortir de l'isolement qui est leur principal problème, l'emploi saisonnier étant le seul moment d'activité dans l'année, et leur permettre de bénéficier aussi de la garantie jeune pendant un an (442 €/mois).

Chez nous, la Mission locale Haut Périgord se situe rue Henri Saumande à Thiviers 05 53 52 59 91 – thiviers@missionlocalehautperigord.fr – ouverture du lundi au jeudi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, le vendredi de 13 h 30 à 16 h 30

JOB D'ETE

appel à candidature

Vous êtes étudiant, âgé d'au moins 18 ans, titulaire du permis de conduire.

Vous aimez les voyages et les rencontres,

Vous êtes intéressé par un emploi d'été de six semaines au Québec.

Venez vous renseigner sur les conditions de candidature

à la mairie de Saint-Saud ou en téléphonant au 05 53 56 97 03,

à la mairie de Saint-Pardoux au 05 53 60 81 70,

ou auprès de M. Daniel Chicon, président du jumelage, au 05 53 60 92 78.

en 2019, il n'y a pas eu d'échange faute de candidat québécois

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

Depuis le 15 janvier 2017, un nouveau dispositif est mis en place (décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016) concernant la sortie du territoire pour tout mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale. Toute demande devra être matérialisée par un formulaire CERFA n° 15645*01 dûment complété et signé par un titulaire de l'autorité parentale, accompagné de la copie de la pièce d'identité du signataire (formulaire téléchargeable depuis le site www.service-public.fr). Ce dispositif d'AST est applicable à tous les mineurs résidant habituellement en France.

REGLEMENTATIONS DIVERSES

COMMUNICABILITE DE L'ETAT CIVIL

REGLES DE COMMUNICABILITE DES DOCUMENTS D'ETAT CIVIL

Les **recherches généalogiques** sont devenues, depuis quelques années déjà, un loisir en évolution constante. En effet les services d'archives départementaux et les mairies sont souvent sollicités pour répondre à ce type de demande. Or n'oublions pas cependant que les secrétaires de mairies ne sont pas tenues de se substituer aux particuliers pour faire des recherches généalogiques (DGA 1983, 1990).

• Il peut donc être utile de préciser ici les termes de l'article L213-2 du Code du Patrimoine, qui encadre la communication des archives publiques et précise que seuls les actes de décès et les tables décennales (si non reliées avec des actes de naissance et mariage de moins de 75 ans) sont communicables immédiatement.

• **Quant aux registres de naissance et de mariage, ils ne peuvent être communiqués dans leur ensemble qu'au bout de 75 ans.** Ces délais s'appliquent quel que soit le motif de communication (consultation ou reproduction).

Attention, ces délais régissent la consultation directe des registres ; ils n'interdisent évidemment pas les demandes d'**extraits** ou de copies intégrales d'actes **dans le cadre de procédures administratives ou judiciaires et dans les formes limitativement définies par l'Instruction générale relative à l'état civil (IGREC).**

• En ce qui concerne la reproduction et la photographie : la reproduction ne constitue pas un droit. La photocopie quant à elle est possible lorsqu'elle n'entraîne pas de dégradation **mais reste formellement interdite pour tous les registres.** Quant aux photographies, elles peuvent être autorisées sans l'utilisation de flash.

• Enfin, des **dérogations pour consultation** d'actes de naissance et mariage de moins de 75 ans peuvent être accordées sur demande **écrite** adressée au Procureur de la République (Instruction Générale relative à l'Etat Civil, articles 75 et 78).

Le service des Archives départementales, habilité en la matière, est également à la disposition de chacun pour tout renseignement utile à vos recherches (Archives de la Dordogne, 9 rue Littré, 24000 Périgueux 05 53 03 33 33).

LES MEUBLES DE TOURISME

(articles L 324-1-1 et 324-4 du code du tourisme)

La réglementation applicable aux meublés de tourisme, de même qu'aux chambres d'hôtes, prévoit : **l'obligation de déclaration des meublés de tourisme classés ou non.**

Ainsi, conformément au code du tourisme, toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme, ou une chambre d'hôtes, classé ou non, doit en faire préalablement la déclaration auprès du maire de la commune où se situe le meublé.

Un formulaire cerfa n° 14004*04 pour un meublé, ou n° 13566*03 pour une chambre d'hôtes, est à compléter par l'hébergeur et à remettre en mairie. Un récépissé de "déclaration en mairie de location de meublé de tourisme (ou chambre d'hôtes)" lui sera remis en retour.

L'ÉLAGAGE

L'élagage des arbres incombe à chaque propriétaire. Les branches de l'arbre qui débordent sur la voie publique doivent être coupées par le propriétaire, et non par la collectivité.

Seule, l'entreprise ERDF prend en charge l'élagage et l'abattage de vos plantations si celles-ci ne sont pas situées à **des distances réglementaires de sécurité.**

Certains habitants ont procédé à l'élagage de leurs arbres en bordure de route. Ils sont vivement remerciés pour cet acte de civisme responsable.

L'EMPLOI DU FEU

TABLEAU DE SYNTHÈSE
pour une commune rurale

du 1er Mars au 30 septembre tout brûlage est interdit	
du 1 ^{er} octobre à fin février	
Brûlage des déchets verts issus des obligations légales de débranchement	Brûlage des déchets verts issus des travaux d'entretien (taille, tonte,...)
Terrain situé dans une commune rurale (1)	Soumis à déclaration (3)
Professionnels (2)	interdit

Propriétaires des terrains ou ayant droits dûment mandatés situés dans une commune rurale.

Les collectivités et les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont tenues d'éliminer leurs déchets verts par des solutions alternatives.

le modèle de déclaration à fournir est annexé à l'arrêté préfectoral.

Règles de sécurité à appliquer pour les brûlages

- les brûlages ne peuvent être pratiqués **qu'entre le 1^{er} octobre au dernier jour de février, entre 10 h et 16 h et hors situation exceptionnelle (pollution atmosphérique...)**.
- les brûlages en tas ou en cordons ne peuvent être réalisés qu'après **établissement d'une place à feu dégagée de toute végétation et accessible à un véhicule incendie**.
- les brûlages ne doivent pas être effectués si la force du vent entraîne des risques de propagation du feu (vitesse du vent supérieure à 5 m/s ou 20 km/h).
- **le personnel et les moyens nécessaires à enrayer tout incendie** échappant au contrôle doivent être présents sur place pendant toute la durée du brûlage et jusqu'à l'extinction complète.

Règles de sécurité à appliquer pour les écobuages

- avant le début de l'incinération, délimitation de la parcelle à traiter par un labour ou disquage périmétral sur une largeur de 5 mètres permettant l'enfouissement complet des végétaux et la mise à nu des terres,
- pour les parcelles d'une surface supérieure à 5 ha, labour ou disquage de cloisonnement délimitant des espaces de 5 ha maximum séparés de bandes des terres nues d'au moins 10 m de large,
- mise à feu d'un seul côté et à contre vent en s'appuyant sur la limite de la zone à incinérer.
- Le brûlage des pailles et d'autres résidus de culture (oléagineux, protéagineux, céréales) est toutefois interdit aux agriculteurs qui demandent à percevoir des aides de soutien direct de la Politique Agricole Commune. **Pour tout complément d'information, se renseigner auprès de la mairie pour consulter l'arrêté préfectoral complet.**

LE DEBROUSSAILLEMENT

C'est un devoir, mais aussi une obligation. En tant que propriétaire d'un terrain bâti situé en Aquitaine, vous devez être concerné par le débroussaillage.

L'Aquitaine, boisée sur 1,8 millions d'hectares est classée à haut risque feu de forêt depuis 1992 par la Commission européenne.

De nombreux départs de feu pourraient être évités sur simple respect des mesures de prévention.

L'une de ces mesures obligatoires est le débroussaillage dont les dispositions sont définies par la **Loi d'Orientation Forestière du 9 juillet 2001** et les **règlements départementaux de protection de la forêt**.

Où débroussailler ? Le Débroussaillage incombe à celui qui crée le risque : le propriétaire ou son ayant-droit ou le locataire non saisonnier d'un terrain bâti ou à bâtir.

Il est obligatoire dans un rayon de 50 m minimum autour des constructions (portée à 100 m par décision motivée du maire ou prescription dans un Plan de Prévention des Risques contre les incendies de Forêt (PPRIF). Informations en mairie ou sur le site de la Préfecture : www.dordogne.pref.gouv.fr ou sur le site de la DFCI www.draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr

textes réglementaires en vigueur : Code forestier (art L 321-5-3), arrêtés préfectoraux relatifs à la protection de la forêt contre l'incendie (06/2001 pour la Dordogne), Plan local d'urbanisme, Plan d'Occupation des sols, Zone aménagement concertée

VIDANGE DU GRAND ETANG

La vidange du grand étang s'est étalée sur trois semaines du mois de novembre 2019 afin de ne pas perturber les travaux débutant sur le barrage de Paugnac. En effet, le petit ruisseau dans lequel s'évacuent les eaux du grand étang rejoint la Malincourie en amont de l'ancien moulin de Maziéras.



Un étang (de l'ancien français « estanchier », étancher) est, par définition, un plan d'eau artificiel conçu pour divers usages: production piscicole, gestion hydraulique, irrigation, loisirs, paysage ... Pour concilier ces usages, la propriété privée et l'équilibre écologique, [la gestion d'un étang est soumise à une réglementation qui varie en fonction des caractéristiques du plan d'eau.](#)

Quelle est la réglementation applicable aux étangs ?

1. La loi sur l'eau

Au sens de la loi sur l'eau, un étang comprend: une surface en eau, une alimentation en eau (prélèvement dans un cours d'eau, une source, un fossé...) et/ou des ouvrages spécifiques (digue, trop plein, dispositif de vidange, dispositif de prise d'eau...).

On distingue trois situations au regard de cette loi :

- [les plans d'eau dits "réguliers"](#), créés après le 3 janvier 1992 ou régularisés depuis, conformément à la réglementation en vigueur. Les piscicultures autorisées par arrêté préfectoral sont également classées dans cette catégorie.
- [les plans d'eau dits "irréguliers"](#), créés ou remis en service après une longue période d'abandon, après le 29 mars 1993, et sans autorisation préfectorale. Ces étangs ne peuvent plus être régularisés.
- [les plans d'eau "réputés réguliers"](#), créés avant le 29 mars 1993, sans autorisation préfectorale. Ces plans d'eau, majoritaires, face à la réglementation, nécessitent une mise en conformité afin de limiter les impacts éventuels des installations sur la qualité écologique des milieux aquatiques.

2. Le décret du 11 décembre 2007 relatif à la sécurité des barrages et des ouvrages hydrauliques Si certains étangs ont été établis par creusement (ex: gravières), la plupart des étangs résultent de la construction d'une digue (ou chaussée). Ce type ouvrage est aujourd'hui considéré comme un « barrage » par la réglementation. Il est soumis à un classement et à un certain nombre d'obligations de surveillance et d'exploitation.

Le classement est établi par le Préfet en fonction de la hauteur de la digue-chaussée et du volume d'eau retenu. Les barrages d'étangs sont généralement classés en catégorie C ou D. En deçà de 2m de hauteur, l'ouvrage n'est pas classé.

• **Les obligations** : les propriétaires de barrages classés C ou D doivent constituer :

- un dossier d'ouvrage, c'est-à-dire un recueil de toutes les informations le concernant, notamment les plans;
- un registre d'exploitation, c'est-à-dire un cahier sur lequel doivent être notés tous les événements qui touchent l'ouvrage : vidanges, remplissages, travaux, dégâts ;
- les consignes d'exploitation : description détaillée des modalités de gestion, d'entretien et de surveillance du barrage ;
- la réalisation d'une visite technique approfondie tous les cinq ans pour la catégorie C (**c'est le cas du grand étang de St-Saud**) et tous les 10 ans pour la catégorie D.

Les vidanges d'étangs

En Périgord-Limousin, le Parc et ses partenaires, la Fédération de pêche et l'ONEMA, accompagnent les propriétaires soucieux d'effectuer les vidanges de leurs étangs dans de bonnes conditions, afin d'éviter une pollution aval du cours d'eau. De plus, la présence d'espèces envahissantes sur certains plans d'eau, notamment la Grenouille taureau, induit une grande prudence lors des vidanges.

Réduction d'impact des étangs

La réduction des impacts passe par une mise aux normes des plans d'eau : les moines déversent ainsi les eaux de fond plus froides et moins chargées en cyanobactéries. La dérivation, quant à elle, permet de déconnecter le plan d'eau du cours d'eau et ainsi, de favoriser la restauration du transit sédimentaire. Le Parc préconise et accompagne les propriétaires dans cette mise aux normes. **Pour toutes vos questions sur la gestion** ✉ m.pichaud@pnrpl.com

03 La redevance incitative, comment ça marche?

Réduction des déchets

▶▶▶ RÉDUCTION DU COÛT POUR L'USAGER ◀◀◀

En Dordogne, la nouvelle redevance incitative va permettre aux Périgordins de mieux maîtriser leur facture de gestion des déchets et ne portera que sur les «sacs noirs».

Le SMD3 assurera la mise en place de ce nouveau service en remplacement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, impôt apparaissant actuellement sur la taxe foncière.

Comme il s'agira d'une redevance, elle tiendra compte de la réelle production de déchets de chaque ménage en application du principe d'encouragement aux bons gestes. Elle fonctionnera de la même manière qu'un abonnement énergétique à savoir une part fixe, basée sur la composition du foyer, et une part variable, prenant en compte le nombre de collectes annuelles de ce même foyer.

PORTE À PORTE



POINT D'APPORT VOLONTAIRE



LE RELAIS

Situé près de l'atelier municipal, le container du Relais reçoit tous les **textiles usagés ou non, objets en cuir** (chaussures, ceinture, sac,...) préalablement **glissés dans un sac poubelle**. En décembre 2018, **2 331 kg de TLC** (textile, linge de maison, chaussures) ont été collectés sur la commune (données du 31 janvier 2019). En juin 2019, la collecte s'élevait déjà à 921 kg.

La collecte sélective des TLC constitue une solution adaptée et gratuite pour la collectivité et permet la **création d'emplois durables** dans les territoires en apportant une réponse concrète aux grands enjeux environnementaux.

Des galles sur les châtaigniers ? C'est le Cynips !

Le Cynips est un petit insecte venu de Chine qui pond ses œufs en été dans les bourgeons des châtaigniers, bourgeons qui l'année d'après ne se développent pas correctement. Les feuilles et les branches ont alors de petites galles. En forêt, cela n'a pas beaucoup d'incidence, sauf là où le châtaignier est déjà affaibli (manque d'eau, sol peu profond...). En agriculture, selon les variétés, cela peut diminuer fortement la production de fruits. Seule la lutte biologique fonctionne, par le lâcher du *Torymus*, autre insecte dont les larves dévorent celles des cynips. De nombreux lâchers ont été faits localement, soit dans les vergers par leurs propriétaires, soit en forêt par le Parc.

Si vous avez des galles sur vos arbres, faites un petit test : récoltez entre 50 et 100 galles sèches cet hiver et ouvrez-les. Chaque fois que vous trouvez un petit ver blanc, comptabilisez-le : c'est le *Torymus* ! Sur les 15 sites suivis en forêt en 2018, il y avait entre 22% et 65% de galles occupées par du *Torymus* en 2018. Les *Torymus* sont en cours d'installation sur tout le Parc et le Cynips sera probablement contenu (mais jamais éradiqué) dans les années à venir.



Torymus femelle sur galle du Cynips

LUTTE CONTRE L'AMBROISIE

L'Ambroisie à feuilles d'armoise est une plante exotique envahissante. Cette herbacée présente un port buissonnant, dressé, pouvant atteindre 2 m de haut.

La germination intervient à partir d'avril. Elle est observable sous la forme de plantule composée de deux feuilles embryonnaires appelées les « cotylédons », vertes en forme de cuillère, presque rondes et de deux vraies feuilles typiques découpées en 3 à 6 divisions : les folioles.

Impact sanitaire

Le pollen de l'Ambroisie est très allergisant, 5 grains de pollen par mètre cube d'air suffisent pour entraîner une réaction allergique chez des personnes sensibilisées. Ces pollens sont produits de la mi-août jusqu'à fin octobre avec un pic en septembre.

Impact économique

Les coûts de santé imputables à l'allergie aux pollens d'ambroisie représentent des sommes importantes. De plus, l'Ambroisie est une adventice, qui de par son cycle de vie, concurrence les cultures de printemps.

Impact environnemental

L'Ambroisie est une espèce pionnière, résistante à la sécheresse, qui se développe sur les surfaces mises à nu, perturbées (le plus souvent par les activités humaines), peu importe la nature du sol. Elle prolifère grâce aux milliers de graines qu'elle produit. Celles-ci peuvent se conserver 10 à 40 ans dans le sol

<http://www.ambroisie.info/pages/detruire.htm>



Pour plus de renseignements ou pour faire un signalement :

Gaëlle GUYOT- FREDON Aquitaine 62 Rue Victor Hugo

33140 Villenave d'Ornon

Mob : 07-81-61-79-99 | Tel : 09-67-01-58-68 Email : zna@fredon-aquitaine.org

LE FRELON ASIATIQUE (VESPA VELUTINA)

Dans le cadre de la **lutte contre le frelon asiatique**, un recensement des nids de frelons sur l'ensemble du territoire de la Dordogne doit être fait. Cette action est primordiale pour constater l'ampleur, l'intensification de l'invasion de cette espèce invasive. Le recensement annuel permettra de mesurer ces cycles annuels. Pour réaliser cet objectif, le groupement de défense sanitaire apicole de la Dordogne (GDSA24) a sollicité l'Union des Maires pour les aider à diffuser cette enquête. Vous trouverez ci-dessous un courrier du GDSA24.

Les déclarations pourront être transmises via le lien <https://framaforms.org/recensement-nids-frelons-asiatiques-2019-2020-1543846836> ou par le formulaire papier que vous trouverez également ci-dessous. Comptant sur votre coopération efficace. Bien cordialement.

L'Union des Maires de la Dordogne



GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE APICOLE DE LA DORDOGNE

Madame Sylvie Boissinot

Présidente du GDSA 24

Périgueux le 04 novembre 2019

à Mesdames et Messieurs les Maires
du département de la Dordogne

Mesdames et Messieurs les Maires,

Devant le développement constant du frelon asiatique sur notre département avec les ravages environnementaux et apicoles occasionnés ainsi que les accidents recensés auprès de la population, nous vous demandons que vous apportiez, avec les apiculteurs de la Dordogne, votre aide au recensement des nids de frelons asiatiques sur votre commune. Le personnel communal est souvent confronté à cet insecte lors de travaux de débroussaillage, fauche ou autres ainsi que vos administrés.

Nous vous prions de bien vouloir communiquer ce lien internet qui permet à chacun de pouvoir transmettre directement sa déclaration sur notre formulaire, par le biais de toute forme de communication numérique auprès de vos administrés.

<https://framaforms.org/recensement-nids-frelons-asiatiques-2019-2020-1543846836>

Un formulaire papier (ci-contre) à remplir, vous est transmis avec ce courrier pour les personnes qui n'ont pas internet ou qui ont des difficultés avec. Pourriez-vous leur mettre à disposition ce formulaire ainsi qu'à votre public en présentation au secrétariat de votre mairie, ainsi que de prévoir une diffusion dans votre bulletin municipal.

Nous vous remercions vivement pour cette action commune entre les collectivités locales de la Dordogne et les organisations apicoles départementales pour la préservation de la santé publique et de notre environnement.

Sylvie Boissinot, Présidente du (GDSA 24

Adresse courrier : GDSA 24 – Puy Lafaye – 24290 Valojoux gdsadordogne@gmail.com

Recensement nids frelons asiatiques 2019 - 2020



GDSA 24

GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE APICOLE DE LA DORDOGNE CAMPAGNE DE RECENSEMENT 2019-2020

Bonjour,

Merci à ceux qui ont contribué au **recensement 2018**, cela nous a permis de comptabiliser **1109 nids**.

Ce qui est bien en dessous de la réalité (à multiplier par trois au moins) mais offre des données que nous pouvons présenter aux autorités pour lancer un **plan de lutte collective contre le frelon asiatique**.

Nous rappelons que les apicultrices et apiculteurs sont les premiers témoins et recenseurs avisés de ce prédateur, ce qui permet d'alerter les pouvoirs publics. Alors soyons réactifs car il s'agit d'un problème de santé publique et d'une catastrophe pour nos ruchers.

Faites une autre déclaration lorsque vous avez plusieurs nids à déclarer et qu'ils sont situés dans une commune différente. Dans la partie commentaire, essayez d'être bref et centré sur la description du ou des nids. Si vous avez besoin de nous contacter: gdsadordogne@gmail.com

Merci !

Limite de la campagne : 15 février 2020

Vos coordonnées

Nom

Prénom

Adresse

Téléphone ou portable

Mail ou courriel

Déclaration Nids de Frelons

Date ou période de repère du ou des nids :

Lieux des emplacements du ou des nids :

Commune et code postal :

Nombre de nids détectés :

Nombre nids détruits :

Nombre nids non détruits :

Type de support de nid :

Vous êtes: cochez la case de votre choix

☐ Habitant de la commune où se trouvent le(s) nid(s)

☐ collectivité territoriale ou personnel de collectivité

☐ Apiculteur,

☐ Promeneur,

☐ Agriculteur

Pour nous retourner votre participation , 2 possibilités au choix : Mail : gdsadordogne@gmail.com

Courrier : Patrice Palavert (Mr négrithorax du GDSA 24)
18 Hameau des Chabroulies – 24110 MONTREM - 06 04 41 87 79

D'autre part, soyez vigilants : les personnes allergiques aux piqûres de frelons ou de guêpes peuvent être en grave danger face à ces hyménoptères, selon leur niveau d'allergie. L'été dernier à Saint-Saud, plusieurs personnes ont été sérieusement agressées par les frelons. Face à ces situations, n'attendez pas pour intervenir en contactant un professionnel.

OU EST DONC PASSEE LA GRENOUILLE TAUREAU

Voilà près de quinze ans que le Parc tente de limiter l'expansion de la Grenouille taureau, espèce reconnue au niveau mondial comme l'une des 100 espèces exotiques envahissantes les plus néfastes au monde. Pour lutter concrètement, le Parc a mené un programme d'éradication jusqu'en 2016 qui consistait à piéger les têtards, prélever les pontes et les adultes par des actions de tirs nocturnes. Le parc s'est ensuite engagé dans le projet LIFE CROAA dont l'objectif majeur repose sur la préservation des espèces locales d'amphibiens en luttant contre la Grenouille taureau et le Xénope lisse, autre espèce invasive présente en France. Mais alors qu'une baisse des effectifs et des étangs colonisés est constatée depuis le début de l'opération [78 étangs colonisés en 2005 – 23 étangs en 2018], la détection des individus se fait de plus en plus difficilement... Le Parc lance un **appel à la vigilance** auprès des habitants possédant un étang et demande **d'alerter la présence de l'espèce** ou de tout autre espèce invasive. Comment ? **Signalez tout spécimen suspect au Parc ou sur la plateforme de signalement du projet :** <https://www.life-croaa.eu/signaler-amphibien-exotique/>. Soyez attentifs, à l'âge adulte, la Grenouille taureau ne peut être confondue avec une autre espèce d'amphibien : son chant

S'APPARENTE à un meuglement de bovin et peut mesurer jusqu'à 25 cm et peser près d'un kilo !



Grenouille taureau adulte. ©SHF

LE SONNEUR À VENTRE JAUNE : OÙ EST-IL ?

PARTICIPEZ ET PARTAGEZ VOS OBSERVATIONS



Depuis 2018, le Parc mène un plan d'action sur le Sonneur à ventre jaune, une espèce d'amphibien emblématique du Périgord-Limousin. Aujourd'hui **rare et menacé**, les quelques populations présentes sur le territoire sont dans un état de conservation dégradé. En cause ? La disparition des habitats de reproduction, l'empoisonnement, la pollution et le drainage des zones humides, la destruction directe... Afin d'améliorer les connaissances sur sa répartition et ainsi mieux préserver ses populations, nous vous invitons vivement à partager vos observations de notre « *Lou Simou* » local grâce à la plaquette d'inventaire participatif dédiée : « *Un sonneur sur mon chemin ?!* ». Disponible au format papier à la Maison du Parc et téléchargeable sur le site internet du Parc, il ne vous suffit que de quelques minutes pour le signaler ! **Breaking news** : *Lou Simou* possède désormais son propre court-métrage !!! Co-produit en 2019 avec FIFO Distribution, le Parc vous propose de découvrir l'histoire de ce petit crapaud à travers le récit franco-occitan de Jean-François Vignaud, célébrité locale. Suivez son aventure légère et enjouée pendant près de six minutes. Retrouvez toutes les informations sur le site internet du Parc : <http://www.pnr-perigord-limousin.fr/Le-Parc/Les-actions/Patrimoine-naturel/Plan-Local-d-Action-Sonneur-a-ventre-jaune>

ONCFS

L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) est un établissement public de référence en matière de gestion durable de la faune sauvage et de ses habitats.

L'Office est sous la double tutelle du ministère chargé de l'Environnement et du ministère chargé de l'Agriculture.



Si vous êtes témoin de situation anormale, en Dordogne contacter le 05 53 13 17 72

TOURISME

Le tourisme est un secteur composé de différentes branches (transport, hébergement, restauration, activités culturelles et sportives, etc.) qui concernent également les non-touristes. Il occupe une place croissante dans les activités de service et il a un impact considérable sur l'économie, la société, la culture régionale et les territoires concernés. Le tourisme est donc porteur de développement.

GRAND ETANG

Les températures de l'été 2019 ayant régulièrement frôlé les 40°, l'étang avec son ombrage a attiré de nombreuses familles en quête de fraîcheur. Mais cependant moins qu'en 2018, la canicule suffocante en étant sans doute la cause.

Les week-end de juillet, le ski-club a attiré comme d'habitude les amateurs de glisse, provoquant rires et explosions de joie.

Et cette année encore, notre étang s'est vu octroyé le label Pavillon Bleu pour la cinquième fois.



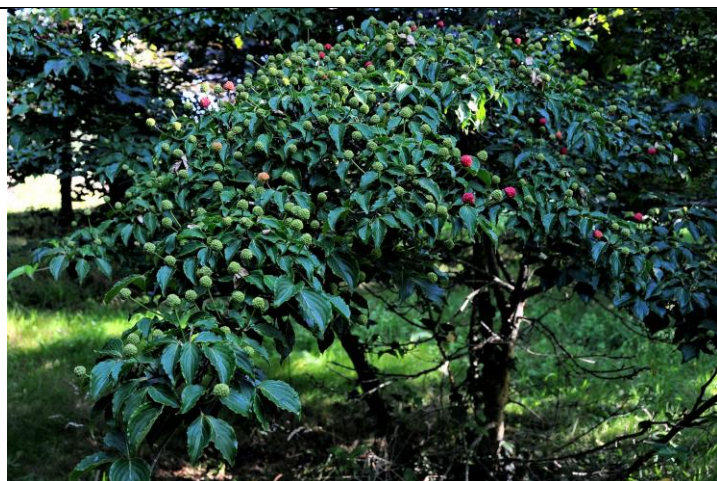
L'ARBORETUM DE MONTAGNAC

Toujours prêt à nous surprendre à chaque visite !

Il possède une telle diversité d'espèces qu'à la prochaine rencontre, on découvre un nouveau cadeau de la nature.

On ne se lasse pas de venir le voir. Les scolaires, chaque année, y font d'ailleurs quelques expéditions, se laissant apprivoiser par son environnement et par son spectacle.

Et pour chacun il se pare d'une nouvelle tenue !



LE TROU DE PHILIPPOU

L'aménagement du site est en cours.



A l'entrée de l'itinéraire, le ponceau enjambant le ruisseau est en place.

La construction de la cabane de feuillardier est en progression.



La Dronne au Trou de Philippou le 15 décembre 2019, mérite bien son label « rivière sauvage »

CELA S'EST PASSE CHEZ NOUS

MARCHE DE NOËL



Les jeux anciens de la
Marelle limousine



Le père Noël au travail

Le Dimanche 1^{er} décembre, le marché de Noël, organisé par l'association Familles rurales de Saint-Saud a accueilli nombre de visiteurs venus partager un moment en famille autour des jeux de la Marelle limousine, ou bien flâner à travers les stands pour trouver une idée de cadeau, ou un produit du terroir permettant d'agrémenter la table de Noël.

Certains ont choisi aussi de prolonger la visite en participant au repas de midi préparé par l'association avant l'arrivée de la Vedette de la journée : le Père Noël.

Les exposants divers (foie gras, viticulteur, miel, bière, conserves artisanales, produits du Québec, santons, coussins brodés, bijoux fantaisie, carterie, etc.) ont d'autre part bien participé à l'ambiance !

NOËLS DE LA MAIRIE ET DE L'ÉCOLE

Noël de la mairie : le dimanche 22 décembre après-midi, la commune offrait un spectacle « Les petites histoires de Tique et Puce » à destination des enfants de Saint-Saud. La Séance, très agréable, a beaucoup plu aux enfants... et aux plus grands, pour la fraîcheur de ces histoires les ramenant des dizaines d'années en arrière.

Après le spectacle, le goûter fut servi aux petites têtes blondes, réjouies par cet après-midi exceptionnel.

Vendredi 20 décembre après-midi, c'est le **Noël de l'école**, avec la venue du Père Noël (qu'est-ce qu'il est occupé ce brave homme à courir partout en cette fin décembre pour distribuer les cadeaux de sa hotte !). Parce que le jour du Noël de l'école, le Père Noël n'oublie aucun enfant : il les appelle un par un et à chacun il donne un cadeau. Et comme les émotions, ça creuse ! Alors, ce jour-là aussi, un goûter est offert avec jus de fruit, friandises, chocolats...

CELA VA SE PASSER CHEZ NOUS LE 14 FEVRIER 2020

*L'abbé Georges Julien dit Georges Rocal, curé de Saint-Saud de 1911 à 1957, connaît les deux grandes guerres auxquelles il participe activement ; mobilisé au début de la première comme infirmier, il est volontaire pour le front, authentique résistant dans la seconde pour laquelle il s'engage réellement et risque sa vie. Son engagement est tel qu'il sera par la suite, bien après sa mort, honoré du titre de "Juste parmi les nations". Aussi, le **vendredi 14 février 2020 à 11 h.**, une plaque sera apposée sur le mur de l'église, à la mémoire de l'abbé Georges JULIEN, en raison de ses actes de bravoure pour avoir notamment caché et protéger une famille juive.*



MANIFESTATIONS 2020

samedi 25 janvier – théâtre : La Cépième Compagnie reçoit la troupe de St-Laurent-sur-Manoire «Les Blettes de Scènes» avec sa pièce «Dépêche toi Bibiche, on va rater l'avion».

dimanche 26 janvier – Tir à l'arc : Indoor 3D organisé par les Archers du Périgord vert, à la Veyrière (Frédéric Brun 06 26 82 24 70)

mercredi 5 février – chandeleur au foyer rural - Club du Temps libre – (Thérèse Besse – 05 53 56 95 33)

samedi 22 février – Assemblée Générale à 10 h. au foyer rural et repas du Club du Temps libre – (Thérèse Besse – 05 53 56 95 33)

samedi 28 mars – Concours de belote à 14 h. – Club du Temps libre – foyer rural (Thérèse Besse – 05 53 56 95 33)

samedi 4 avril – à 11 h. au foyer rural assemblée générale du club de pétanque de St-Saud – (HAIGH Michaël 05 53 56 98 55)

vendredi 10 avril – carnaval des écoles du RPI, à Abjat-sur-Bandiat

dimanche 19 avril – Troc'aux plantes et vide jardin, organisés par Familles rurales de St-Saud, sous la halle (Martine Seegers 05 53 56 64 60)

mardi 28 avril – commémoration aux Merles à 10 h (St-Martin-de-Fressingéas) – association des Anciens Combattants et prisonniers de guerre (André Mauray)

début mai concours de pêche à la truite de l'AAPPMA Les Gaules saint-saudaises –(Jean-Claude Rousseau 06 83 44 11 26)

vendredi 8 mai – tir à l'arc : 3D et animal round, organisé par les Archers du Périgord vert – à la Veyrière (Frédéric Brun 06.26.82.24.70)

jeudi 21 mai – vide grenier et bourse aux vélos, Familles rurales de St-Saud (Martine Seegers 05 53 56 64 60)

jeudi 21 mai – randonnées pédestre et VTT–Comité des fêtes -(06 15 42 60 07 ou 06 88 79 51 74)

jeudi 21 au dimanche 30 mai : exposition-photo inter-clubs du Périgord Vert (Jumilhac, Thiviers, Saint-Saud, Nontron, Excideuil) organisée par l'association ACCB (Heinz Breuckmann 06.45.56.91.63 ou 05.53.56.77.60)

samedi 11 et dimanche 12 juillet - à partir de 9 h, ball-trap annuel de la société communale de chasse de St-Saud, à Maisonneuve (Jean-Pierre Couché 05.53.60.46.78)

lundi 13 juillet – feu d'artifice près de la route du vieux tacot précédé par une soirée festive (mairie de Saint-Saud 05 53 56 97 03)

vendredi 24 juillet – marché de producteurs (05 53 56 97 03 - 06 79 02 28 91)

fin juillet-début août - concours de pêche au coup de l'AAPPMA Les Gaules saint-saudaises – (Jean-Claude Rousseau 06 83 44 11 26)

mercredi 29 juillet au dimanche 9 août – exposition des artistes locaux, au foyer rural (Annie Tabouret 05 53 60 45 79)

vendredi 14 août - soirée entrecôte suivie d'un feu d'artifice – grand étang (06 15 42 60 07 ou 06 88 79 51 74)

jeudi-27 au samedi 29 août – concours national de tir à l'arc : Parcours France 2020, organisé par les Archers du Périgord vert – à la Veyrière (Frédéric Brun 06.26.82.24.70)

samedi 26 septembre – repas des 80 ans - Club du Temps libre – (Thérèse Besse – 05 53 56 95 33)

dimanche 4 octobre - fête du cèpe et du veau sous la mère (06 15 42 60 07 ou 06 88 79 51 74)

samedi 10 octobre - concours de belote –Club du Temps libre, foyer rural St-Saud (Thérèse Besse 05 53 56 95 33)

dimanche 25 octobre – dès 9 h sous la halle – Journée de l'automne (échange de légumes, plantes aromatiques et autres plantes du jardin, collectées à l'entrée de l'automne), organisée par Familles rurales de St-Saud (Martine Seegers 05 53 56 64 60)

dimanche 29 novembre – à partir de 10 h, marché de Noël, foyer rural de St-Saud (Martine Seegers 05 53 56 64 60)

vendredi 4 et samedi 5 décembre – Téléthon (05 53 56 97 03)

Pour 2020, les activités nautiques auront lieu :

uniquement les week-end de juillet : - les samedis 4, 11, 18, 25 ;

- et les dimanches 5, 12, 19, 26.

réservation fortement conseillée

Journées à thèmes (se renseigner).

Contact SCPV : 06-73-80-37-23, babyski@orange.fr, page facebook « ski club perigord vert », www.skiperigord.fr



ASSOCIATIONS LOCALES

Associations sportives et de loisirs

GYM ET MARCHE SAINT-SAUDAISE

CHATEIN Alain – 27, route Etang de Pabot – ST-SAUD ☎ 05.53.56.87.36

SAINT-SAUD FOOTBALL

BESSE Daniel – 19, route du Grand Etang – SAINT-SAUD ☎ 06.81.86.09.73

TENNIS CLUB SAINT-SAUDAIS

BESSE Daniel – 19, route du Grand Etang – SAINT-SAUD ☎ 06.81.86.09.73

U.F.O.L.E.P. SECTION PETANQUE

HAIGH Michaël – 11, route du Grand Etang – SAINT-SAUD ☎ 05.53.56.98.55

LES ARCHERS DU PERIGORD VERT

BRUN Fred – la Veyrière – SAINT-SAUD ☎ 06.26.82.24.70.

SKI CLUB PERIGORD VERT

CAZCARRA Vincent – bât.A - 60 rue Jules-Ferry – COULOUNIEUX CHAMIERES
☎ 06.73.80.37.23

LES GAULES SAINT-SAUDAISES

ROUSSEAU Jean-Claude – La Garde – ST-SAUD ☎ 06.83.44.11.26

**STE des CHASSEURS et PROPRIETAIRES
de ST- SAUD**

COUCHÉ Jean-Pierre – 10 route de l'étang de Pabot – ST-SAUD ☎ 05.53.60.46.78
ou 06 85 86 11 77 - jean-pierre.couche@orange.fr

Associations artistiques

ASSOCIATION ART ET TISSUS

COUVIDAT Raymonde – 9, route du Grand Etang – SAINT-SAUD ☎ 05.53.56.98.06

**ASSOCIATION ARTISTIQUE
DE SAINT-SAUD**

TABOURET Annie – 27 rue des Terres de l'Aubade – SAINT-SAUD
☎ 05.53.60.45.79

**ASSOCIATION CREATIVITE, CULTURE,
BIEN-ÊTRE SAINT-SAUD-LACOUSSIERE**

BREUCKMANN Heinz – la Bûcherie – SAINT-SAUD-LACOUSSIERE
☎ 05 53 56 77 60 accb.saintsaud@gmail.com

Associations festives

CLUB DU TEMPS LIBRE DE ST-SAUD

BESSE Marie-Thérèse – Chapelas – SAINT-SAUD ☎ 05.53.56.95.33

COMITE DES FETES ST-SAUDAIS

RENAUD Chloé – Grandcoing ☎ 06 88 79 51 74 - STUHLER Nadine ☎ 06 15 42 60 07

**JUMELAGE LES HAUTS DE DRONNE –
SAINTE MELANIE**

CHICON Daniel – Vigne Chave - ST-PARDOUX-LA-RIVIERE ☎ 05 53 60 82 78

FAMILLES RURALES

SEEGERS Martine – la Besse - SAINT-SAUD - ☎ 05 53 56 64 60

Association culturelle

ASSOCIATION GEORGES ROCAL

MANDON Guy – ☎

ASSOCIATION des A.C. et C.A.T.M.

MAURAY André – 1, chemin de la Gourgousse – SAINT-SAUD ☎ 05.53.56.94.38

Association Jeunesse

ECOLE "LES MILLE PATTES"

VIGNERON Laura – le Pic - ST- SAUD ☎ 05.53.56.95.06

Associations militantes

**Collectif des riverains du projet éolien
de St-Saud-Lacoussière**

le.collectif24@orange.fr

D-PAIS 24

claudelacombe0036@orange.fr



LES ARCHERS DU PERIGORD VERT

C'est une saison bien remplie qui vient de s'achever pour le club de tir à l'arc. Pourtant l'année avait bien mal commencé : le président, suite à un accident de moto et l'immobilisation forcée qui en a découlé, a été contraint de s'absenter du club. Les membres du bureau et certains bénévoles du club ont pris le challenge à cœur et ont magistralement organisé le concours du mois de mars !

Merci à eux.

Deux archères ont suivi un stage de perfectionnement. Cette année, le club avait pour objectif d'amener un plus grand nombre de jeunes archers sur des compétitions extérieures. C'est chose faite nous remercions Corinne Autexier pour les avoir encadrés avec compétence.

Le printemps a été la période la plus éprouvante pour les bénévoles avec les débroussaillages continuels de nos 3 parcours permanents et la tonte régulière de notre terrain d'entraînement.

La fête du club couplée avec la saint Sébastien a vu le renouvellement de notre reine de la compagnie « Vali » et son prince « Denis » qui ont touché le petit oiseau de bois situé à 15 m au-dessus d'eux !

Le club a installé son stand lors de la fête du bison de St-Saud le 28 juillet, nous remercions l'organisateur pour nous avoir invités.

Les vacances scolaires ont été le temps pour préparer et organiser notre concours du début août. 60 archers sont venus des régions voisines pour en découdre et ont passé un bon weekend de tir à l'arc. Fin août, 11 archers ont fait le déplacement à Marcoussis pour le Parcours France, et 8 en sont revenus médaillés. C'est avec un grand honneur que le club s'est vu confier l'organisation de cette grande rencontre pour 2020 !

Le club a également participé au Forum des associations à Nontron et à une manifestation au grand étang de St-Estephe sur le thème « Séniors, faites du sport »

Prochaines manifestations :

26 janvier : indoor 3D

8 mai : 3D et animal round

**27, 28 et 29 août : Parcours
France 2020**



GYM ET MARCHE SAINT-SAUDAISES

Une nouvelle année commence et nous serons toujours à votre écoute pour toute participation à nos activités sportives.

A cette occasion, tous les Membres de l'Association vous présentent leurs Meilleurs Vœux pour 2020 et remercient la Mairie pour son soutien.

Pour la **MARCHE**, rendez-vous le **mardi à 9h30** et le **samedi à 14h30**, sur le **parking de la Mairie**.

Concernant la **GYM**, nous nous retrouvons le **Jeudi à 19h** au **foyer rural**.

Vous êtes les Bienvenus pour découvrir, avec nous, ces pratiques sportives qui se déroulent dans la bonne humeur et sans esprit de compétition.

Le Bureau :

Président	CHATEIN Alain
Secrétaire	ROUCHUT Josiane
Trésorière	CHATEIN Françoise

Pour tout contact :
05.53.56.87.36 ou 06.70.05.07.73
et 05.53.56.94.21

SAINT-SAUD FOOT

Si la saison 2017/2018 avait vu la montée de l'équipe seniors, la descente fût malheureusement effective en fin de saison 2018/2019. Nous espérons, avec un début de saison 2019/2020 prometteur participer à la bataille pour une éventuelle remontée en division supérieure. Nous pouvons compter sur 23 joueurs pour jouer en équipe 1 et nous avons également engagé une équipe à 8.

Nos jeunes, au nombre de 5 ont brillamment participé aux différents championnats au sein des équipes de l'entente Dronne-Bandiat.

Merci à tous les bénévoles et aux parents pour leur disponibilité. Il serait souhaitable pour pérenniser le club que le nombre de jeunes pratiquant le football augmente. L'an dernier, une équipe féminine voyait le jour (entente entre 3 clubs : Nord Dordogne – Nontron /Saint-Pardoux et Saint- Saud. Très bon début. Cette année, Frédérique, Céline et Virginie continuent à sillonner notre département tous les dimanches.

Le tournoi, les différents repas et pour la première fois la rando festive ont réuni un grand nombre de personnes. Merci à tous les participants. Un grand merci également à toutes les personnes qui ont œuvré à la réussite de ces événements.

Nous tenons à remercier le Crédit Agricole de Thiviers / La Coquille et les administrateurs de cette banque qui nous ont octroyé 2000 € pour l'achat de buts amovibles (coût 3000 €) Nous remercions également le restaurant *la Paillotte* du Grand étang qui a offert un sac de sport à chaque joueur de l'équipe senior. Merci aux spectateurs qui viennent nous soutenir, à la mairie et la communauté de communes pour leurs subventions. Un grand merci à tous les artisans et commerçants qui contribuent par les dons financiers à l'élaboration de notre calendrier. Nous remercions également comme chaque année les habitants de la commune pour l'accueil réservé aux joueurs qui présentent les almanachs.

PS : Recherchons pour étoffer les structures du club de nouveaux dirigeants .Merci

Composition du Bureau :

Président : BESSE Daniel

Trésorières : LIGEON Typhanie , FRESSINGEAS Cécile

Vice-Président : COUDERT Julien

Secrétaires : DEZAUTEZ Marie Christine , GRAND Amélie

Dirigeants : ROJAT Orlane, LAPIERRE Jean, POTOT Jean Loup, TABOURET Michel



Filles jouant au sein de l'entente



Jeunes jouant au sein de l'entente Dronne /Bandiat

TENNIS CLUB SAINT-SAUDAIS

Les années se suivent et se ressemblent. Malgré un temps très ensoleillé, cet été n'a pas vu autochtones et vacanciers envahir le terrain de tennis communal. Peut être un petit frémissement en fin de saison estivale

La location du court se fait toujours au Bar-Tabac « L'ODYSSEE » et nous remercions Roxane et Laurent de gérer cette location

Location à l'heure	5 €
Abonnement à l'année	
Pour les adultes	25 €
Pour les couples	35 €
Pour les enfants (-de 12 ans)	13 €



Nous faisons appel à toute personne désireuse d'intégrer le club.

Composition du bureau : *Président : BESSE Daniel Vice-Président : MAUVEROUT Christophe*
Secrétaire : DOUCET Michel Trésorier : DESGROPPES Alain



SAINT-SAUD PETANQUE

L'année 2019 a été une autre année fructueuse pour l'Association, principalement en raison de la composition sociale de ses membres. Tous nos concours internes ont été bien soutenus, de même que nos activités. En conservant la même formule, en 2020, nous conserverons nos formats pour nos compétitions, nos championnats et nos événements sociaux.

Michel Groszek et Dédé Ménager ont vaincu Louissette Truchassout et Jean Pierre Colin lors de la finale du Championnat.

Bien sûr nous tenons à remercier tous les bénévoles pour leur aide et surtout la Municipalité pour son aide et son soutien.

Nous avons une tradition : le joueur, dans un concours, ayant marqué le moins de points reçoit notre trophée de sardine et est la Sardine du mois. Sur la photo, Carol Warren, la Sardine de mai.

Nous continuerons à jouer au Boulodrome Camille Doucet tous les jeudis et vendredis à partir de 14heures.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter le président, Michael Haigh.

tél 05 53 56 98 55 ou mail michaelhaigh@orange.fr

D'autre part, nous vous informons que notre Assemblée Générale se déroulera au Foyer Rural le samedi 04 avril 2020 à 11h00

Le Président



SKI CLUB PERIGORD VERT

Objectif GLISSE au Grand étang de Saint Saud !

L'association Ski club Périgord Vert, gérée intégralement par des bénévoles et soutenue par la commune de Saint-Saud et la Communauté de communes du Périgord nontronnais, accueille les personnes souhaitant découvrir le ski nautique dès le plus jeune âge (babyski pour les enfants de 4 à 10 ans) ou le ski classique pour les plus grands sans oublier le wake, discipline prisée des ados en quête de sensations ! Beaucoup de personnes (résidents, touristes, étrangers) apprécient ainsi les équipements du plan d'eau – parking, ponton, club house - partageant le temps d'une session ou d'un week-end le plaisir de la glisse au cœur du Parc naturel régional Périgord-Limousin. Autre activité proposée, les engins tractés avec les bouées à 1, 2 ou 3 places ! Enterrement de vie garçon, anniversaire... «Le rendez-vous glisse», garantissant des sensations fortes, se passe au grand étang ! Le ski club - doté de matériels adaptés - a pour objectif de permettre la pratique du ski nautique pour le plus grand nombre (enfants, ados, adultes et personnes handicapées). Il est affilié à la Fédération française de ski nautique (FFSNW), labellisé «Loisir, Sport pour Tous une Etoile» et labellisé «Valides, Handicapés pour une Pratique Partagée ». En 2019, le Ski Club Périgord Vert comptait cinq pilotes initiateurs bateau, diplômés de la Fédération dont un pilote initiateur handiski, 2 bateaux (correct craft et babyski) et dispose de tous les matériels (gilets, casques, skis, handiski avec stabilisateurs et châssis hamac et coque, bouées) pour permettre une pratique de loisirs en toute sécurité.



**Ouvert uniquement les week-end
de juillet 2020 :**

- samedi 4, 11, 18, 25 ;
- dimanche 5, 12, 19, 26.

**Il est fortement conseillé de
réserver vos créneaux.**

Journées à thèmes (se renseigner).

Contact SCPV :

- 06-73-80-37-23,
- mail : babyski@orange.fr,
- page Facebook «ski club perigord vert »
- site Internet : www.skiperigord.fr

LES GAULES SAINT-SAUDAISES

Comme tous les ans, l'alevinage en truitelles de la Dronne et poissons blancs carnassiers pour le plan d'eau a été effectué.

Le 27 novembre la vidange du Grand Etang s'est bien déroulée en présence de la Communauté de Communes, la Fédération de Pêche et les bénévoles.

Nous remercions les bénévoles pour leur travail et leur dévouement.

Les cartes de pêche sont en vente à la station service LEROYER (successeur de Philippe STUHLER que nous remercions pour ce service rendu) ou sur le site internet www.cartedepeche.fr.

Activités 2020 (dates à préciser) :

début d'année : Assemblée générale
des Gaules Saint-Saudaises

début mai : concours de pêche à la truite

- fin juillet – début août : concours de
pêche au coup

Le Bureau vous souhaite

une bonne année halieutique 2020



SOCIETE COMMUNALE DE CHASSE DE ST-SAUD-LACOUSSIERE

Le Président et le Conseil d'Administration de la Société Communale de Chasse de Saint-Saud-Lacoussière, tiennent à remercier toutes les personnes qui contribuent à la bonne marche de notre société, (bénévoles, chasseurs, propriétaires-chasseurs ou non chasseurs, élus locaux, commerçants et les autres associations de notre commune. Il faut savoir et reconnaître que tous ces acteurs sont indispensables dans la pratique de notre passion « la chasse ».

En effet nous ne pouvons exister que si le respect entre propriétaires terriens, amateurs de la nature et chasseurs est admis et respecter de chacun par le dialogue.

Les principaux objectifs de la Société de Chasse seront : la sécurité à la chasse, la prévention des dégâts, lutter contre la tuberculose par le piégeage, les réalisations imposées et la participation aux festivités communales.

La Société Communale de Chasse compte 107 membres actifs sur la saison 2018-2019 avec 3 chasseurs de plus de 80 ans. Nous avons une pensée profonde pour les amis qui nous ont quittés cette saison.

La saison 2018-2019 fait un état positif sur les réalisations : 90 chevreuils réalisés sur 90 attribués 68 sangliers réalisés sur 80 attribués, 20 grands cervidés réalisés sur 28 attribués, 44 renards tués à l'approche et pendant les battues, 04 renards tués lors du mois de mars par arrêt préfectoral et 11 lors des piégeages. D'autres actions ont été mises en place : 14 blaireaux ont été piégés par nos piégeurs agréés, 87 ragondins tués ou piégés, 10 corbeaux tués et 30 pies ont été capturées suivant l'arrêté préfectoral.

Coté manifestation de la saison 2018-2019, le ball-trap du 7 et 8 juillet fut une réussite totale et le repas du samedi soir avec plus de 150 convives.

La saison 2019-2020 débute avec une canicule pas possible « chaleur, terrain sec, manque d'eau », mais j'espère que ça va changer. Les actions de l'an passé seront reconduites : battues aux renards, piégeages des nuisibles, journées de destruction sur autorisation préfectoral « corbeaux, renards, pies etc. ».

Le bilan des prélèvements à ce jour est de : 44 chevreuils, 16 sangliers, 8 grands cervidés, 18 renards à l'approche, 10 en battue, 23 tués lors des tirs de nuit par le louvetier soit un total de 51 renards.

Aujourd'hui, je suis très soucieux de la sécurité, les précautions et les règles à respecter dans les actions de chasse, ceci pour le bien être des chasseurs, des habitants et utilisateurs de la nature. Pour des raisons de sécurité, j'invite tous les amateurs de la nature de se vêtir avec des vêtements clairs pour être mieux vus par tous.

L'organisation pour la saison 2019-2020 de la Société de Chasse sera : le ball-trap qui se déroulera le 11 et 12 Juillet 2020 avec son traditionnel repas du samedi soir et du dimanche midi.

Faire perdurer amitié et convivialité au sein de notre société et nos organisations, telle est ma volonté.

La Société Communale de Chasse et moi-même vous présentons tous nos vœux pour cette nouvelle année. Que celle-ci vous apporte bonheur, joie, santé et réussite dans vos projets.

Siège social: Mairie de Saint Saud 24470 SAINT SAUD

Le Président, Jean-Pierre Couché

ASSOCIATION ART ET TISSUS

Notre association ART ET TISSUS aurait pu s'appeler ART ET BONNE HUMEUR !

17 personnes participent à nos activités riches et variées, tous les mardis (sauf les mardis fériés) de 14 à 18 heures au presbytère. Merci à la municipalité de mettre cette salle à notre disposition.

Deux rencontres inter-clubs cette année à JUMILHAC et CHATEAU L'EVEQUE . Il est toujours très agréable de partager le savoir-faire et les idées avec d'autres passionnés. Le stand à la fête du Cèpe est un classique et l'occasion de proposer à la vente nos ouvrages réalisés à l'atelier.

Selon la disponibilité de chacune, nous participons aussi au TELETHON.

Notre association est sans prétention, nous vous invitons à venir nous découvrir.

Bonne Année 2020 !

ASSOCIATION ARTISTIQUE DE ST-SAUD-LACOUSSIERE

La 9ème édition de l'exposition annuelle proposée traditionnellement par l'Association Artistique au début du mois d'août a encore connu un grand succès.

De nombreux artistes ont encore répondu avec beaucoup d'enthousiasme à l'invitation qui leur a été faite de participer à cette manifestation.

Plusieurs disciplines artistiques étaient représentées : peinture (huile, acrylique, aquarelle), dessins, poterie, sculptures réalisées avec des matériaux de récupération, lampes, photos, bijoux fantaisie, galets joliment décorés....

Toutes ces œuvres peuvent être visualisées sur Facebook : à consulter sur www.facebook.com/artsaintsaud/

Cette manifestation annuelle est devenue incontournable dans la région. De nombreux artistes se manifestent désormais spontanément pour y participer.

Il y a tout lieu de croire que la 10^{ème} édition en 2020 connaîtra à nouveau un grand succès.

L'ensemble du bureau vous présente à tous ses meilleurs vœux de bonheur pour la nouvelle année.

La Présidente, Annie TABOURET



ACCB SAINT-SAUD

Amitié Créativité Culture Bien-être

Groupe Photo – Groupe Franco-Britannique - Groupe Yoga

En 2019 le Groupe Photo a organisé une Expo Photo en Avril avec quatre autres Clubs Photos du Périgord Vert.

Il y avait 200 photos exposées et environ 300 visiteurs. La prochaine EXPO est prévue du 21 au 24 mai 2020. Plusieurs sorties photo ont été organisées au cours de l'année, dont une à Oradour sur Glane.

Le Groupe Photo se réunit tous les 3^{èmes} lundis du mois à 20h au Foyer Rural. Le Groupe Yoga se réunit pour des cours 3 mardis matins par mois.

Le Groupe Franco-Britannique s'est joint à des sorties et échanges linguistiques. Vous trouverez toutes les infos du club et nos activités sur notre page Facebook et sur notre site web :

<https://accbsaintsaud.com>



Exposition inter-clubs au foyer rural de St-Saud-Lacoussière lors de l'inauguration du 26 avril 2019

Contact : Heinz Breuckmann – Président 05.53.56.77.60
Chantal Herbé - Secrétaire 05.53.56.02.84

CLUB DU TEMPS LIBRE DE SAINT-SAUD



L'année 2019 est terminée et nous vous présentons le bilan de nos activités. Après les Rois le 9 janvier 2019, jour de la reprise de nos activités, et la chandeleur le 6 février, nous avons eu l'assemblée générale le 16 février 2019 qui s'est tenue au foyer rural et qui a été suivie d'un repas concocté par l'équipe de « l'auberge du Presbytère ».

Nous avons 88 adhérents dont 20 couples ; malheureusement 3 décès sont à déplorer : Jacqueline Nougier, Raymond Gassou et Jacques Seegers, notre doyen et fondateur du club.

Nous avons réalisé 2 concours de belote le 9 mars et le 13 octobre, très satisfaisants.

Deux sorties avaient été programmées : le voyage à La Rochelle le 28 mai, journée agréable avec le soleil et le 16 novembre une sortie au cabaret « l'Ange Bleu », sortie qui fut appréciée avec de très bonnes prestations.

Le repas des 80 ans s'est déroulé au foyer dans une bonne ambiance le 28 septembre. Le repas était préparé et servi par l'équipe de « l'auberge du Presbytère » ce qui ravit nos papilles à chaque fois.

Nous sommes toujours une quarantaine les mercredis, l'ambiance est agréable et nous souhaitons que d'autres nous rejoignent.

Pour 2020 nous prévoyons la galette le 15 janvier, la chandeleur le 5 février et l'assemblée générale le 22 février.

Les concours de belote pourraient se tenir les 28 mars et 10 octobre.

Le repas des 80 ans le 26 septembre et nous projetons 2 sorties à définir pour mai et septembre.

Les membres du bureau vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2020 et remercient toutes celles et ceux qui nous aident à préparer et ranger la salle lors de chaque activité.

Merci à la municipalité pour son aide.



La Présidente, Marie-Thérèse BESSE

COMITE DES FÊTES

Cette année encore le Comité des Fêtes ne peut que saluer l'ensemble de ses bénévoles qui par leur engagement ont contribué à la réussite de l'ensemble de nos manifestations.

D'abord, la journée de l'Ascension qui a réuni comme tous les ans marcheurs et cyclistes sur les routes et chemins de notre commune – avec une nouveauté cette année, le « repas-plateau » que nous avons proposé le midi et qui fut une belle réussite : expérience que nous renouvellerons.

Le marché de producteurs au mois de juillet connaît toujours un fort succès et attire de nombreuses personnes de passage.

Notre soirée du 14 août, comme à son habitude, a su réunir convives et spectateurs dans une ambiance animée sur le site du Grand Etang.

La traditionnelle Fête du Cèpe et du Veau sous la mère a connu une affluence habituelle. Gourmets et simples curieux sont venus apprécier notre repas champêtre et profiter de la Foire d'automne qui a vu arriver les premiers cèpes de l'année.

Nous ne saurons terminer cette année 2019 sans renouveler notre reconnaissance à l'ensemble des bénévoles – actifs, retraités, jeunes et moins jeunes – toujours présents avant, pendant et après nos manifestations et qui font la force du Comité des Fêtes. Nous remercions également la municipalité (élus et personnel communal) qui, bien au-delà de son soutien financier, nous accompagne tout au long de l'année.

Nous vous présentons à tous nos meilleurs vœux pour l'année 2020.

Le Bureau du Comité des Fêtes de Saint-Saud

COMITÉ DE JUMELAGE «LES HAUTS DE DRONNE/STE-MÉLANIE»

Petit rappel : notre association regroupe les communes de St-Pardoux et de St-Saud depuis la naissance du jumelage avec Ste-Mélanie au Québec en 2003.

En 2019, notre association se porte bien avec 62 membres, l'un des comités les plus importants de Dordogne.

Nos activités sont nombreuses, parfois tournées vers nos membres comme la sortie à Rochefort avec la visite très intéressante de l'Hermione et de Brouage, ville natale de Samuel de Champlain fondateur du Québec.

La dictée francophone, organisée par la Fédération France/Québec Francophonie, lors de la semaine de la Francophonie remporte chaque année un vif succès surtout auprès des scolaires : participation de 26 élèves à l'école de St-Front-la-Rivière et de 164 élèves du collège de Nontron. Après notre voyage d'octobre 2018 et dans le cadre de nos échanges habituels, nous avons reçu 22 Québécois de la région de Lanaudière les 8 et 9 mai 2019 et nous recevrons une délégation de Ste-Mélanie en juin 2020.

Malheureusement, faute de candidat québécois, nous n'avons pas pu envoyer notre étudiante à Ste-Mélanie dans le cadre de l'inter-municipalité comme nous le faisons chaque année. Nous espérons fortement renouer avec ce programme très intéressant en 2020.

Nous avons participé à la fête du Cèpe à St-Saud le 6 octobre et à la St-Bruno à St-Pardoux le 13 octobre. Notre stand propose des produits québécois et nous permet de mieux faire connaître notre association.

Nous participerons comme chaque année aux marchés de Noël des 2 municipalités. En particulier à St-Pardoux où nos crêpes et nos brioches sont très demandées. Venez nous voir nombreux lors de ces manifestations pour en savoir plus sur notre association et éventuellement pour adhérer et faire partie des prochains voyages au Québec.

Le Président, Daniel Chicon



Sainte-Mélanie



Eglise de Sainte-Mélanie au Québec



le lac du Rocher – Ste-Mélanie

FAMILLES RURALES DE SAINT-SAUD



ASSOCIATION
DE SAINT-SAUD-
LACOUSSIÈRE

Cette année 2019 a une nouvelle fois été l'occasion d'événements marquants pour l'association Familles Rurales.

Le « Troc aux plantes » a été renouvelé et amélioré. Une démonstration de cuisine aux plantes sauvages a été proposée aux petits et grands. Un vrai succès.

Le traditionnel vide grenier a fait carton plein une fois encore. Plus d'exposants, plus de crêpes vendues. Et cette année, pour la première fois, le Comité des Fêtes proposait un repas sur la place de l'ancien cimetière. Le soleil était au rendez-vous, le public aussi.

Le Marché de Noël a évolué lui aussi, et cette année, nous avons eu la chance de ne pas subir les caprices de la météo. Le Père Noël était de la partie comme à son habitude, et nous l'en remercions. Chacun a pu profiter des jeux mis à disposition, avant ou après avoir profité du repas qui était servi pour l'occasion. Les compliments à la cuisinière ont été tellement nombreux...qu'on ne pouvait clôturer cette année sans la citer : Merci Mireille !

Les cours de français se poursuivent et s'améliorent. Nous avons de plus en plus d'élèves. Un grand merci aux participants et bien entendu aux professeurs bénévoles.

Les cours de fitness-danse continuent d'être proposés tous les jeudis au foyer. La participation est en baisse, mais la motivation des plus assidues reste importante. Merci encore à Fred pour son implication.

Pour 2020, on prend les mêmes, on recommence et on fait mieux !

Nous aimerions organiser une journée à l'automne, qui soit l'occasion d'échanger (si la météo le permet) ce qui nous reste de courges, potirons, et autres légumes de fin de saison, mais également, de proposer une activité autour du « zéro déchet ». Nous y réfléchissons encore (comment faire ses produits ménagers soi-même ? comment et pourquoi composter ?....)

Si vous avez des idées, des envies, de l'énergie ou même un peu de temps à consacrer aux autres, nous serons ravis de vous accueillir parmi nous.

Le bilan 2019 étant fait, les projets 2020 établis, il ne nous reste qu'à remercier une nouvelle fois les bénévoles, la municipalité, nos partenaires, et bien sûr les participants à nos événements.

NOUS VOUS SOUHAITONS UNE TRÈS BELLE ANNÉE 2020 !

Le bureau : Présidente : Martine SEEGER
Vice-Présidente : Paulette LACROIX
Trésorière : Mireille MONDOUT

Secrétaire : Nathanaelle STUHLER
Secrétaire adjointe: Charlotte COUDERT
Trésorière adjointe : Josiane ROUCHUT

ANCIENS COMBATTANTS C.A.T.M. et PRISONNIERS DE GUERRE

Pour l'année 2019, le bureau a été reconduit et adopté :

Président : MAURAY André
Trésorier : FORGENEUF Jeannot
Secrétaire :

Nous avons la tristesse d'avoir perdu 2 de nos compatriotes : GASSOU Raymond, notre secrétaire, et GARDILLOU André.

Nous tenons à remercier tous les porte-drapeaux ainsi que la chorale de Miallet qui vient chanter la Marseillaise lors des cérémonies :

- 28 avril : commémoration aux Merles (St-Martin)
- 8 mai : commémoration à Saint-Saud
- 11 novembre : commémoration à St-Saud
- 5 décembre : commémoration, lieu à définir

Le Président



ASSOCIATION GEORGES ROCAL

POUR LA PROMOTION DE L'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE DE SAINT-SAUD

Depuis le 19 mars 2019 l'Association Georges Rocal pour la Promotion du Patrimoine et de l'Histoire de Saint-Saud a dix ans. Avec un peu plus de 80 membres, elle s'attache toujours à mieux faire connaître d'où vient le Saint-Saud du XXI^e siècle et quelles sont ses richesses patrimoniales.

Après l'Assemblée Générale de mai, elle s'est retrouvée en juin autour de quelques boules et d'un sympathique dîner près de la nouvelle halle. Elle a offert cet été deux concerts devant une église prête à vibrer. Ce furent d'abord, la prestation d'Ophélie Martin-Ménager qui devient désormais une compagne de notre association. En compagnie de Jo Willison, elle nous a fait voguer en ce samedi 20 juillet de la musique baroque à la chanson contemporaine. La musique était la meilleure façon de nous souvenir de notre ami Claude Bonhomme, récemment disparu et qui aimait nous faire partager ses airs d'accordéon comme l'a rappelé Jean-Pierre Colin qui accueillit le public.

Puis au cœur de l'été, le 13 août, Anne Delage et Pascal Métayer accueillirent les musiciens du trio Swingtime qui donnèrent un concert de jazz rappelant des airs des années trente et la musique de Django Reinhardt entre autres. Merci à Léonard Zandstra, Robert Lequitte et William Boulestin.

Le vendredi 23 août, nous avons clôturé le programme de l'année à travers les rues du Périgueux antique, découvrant tour à tour le mur du III^e siècle, la Porte de Mars grâce à Martine Balout à qui rien de ce qui concerne Périgueux n'est étranger, l'amphithéâtre et finalement le musée gallo-romain. C'est une partie de Périgueux qu'on visite moins fréquemment mais qui en vaut la peine. Nous nous intéresserons la prochaine fois au Puy-Saint-Front. Tout le monde le connaît beaucoup mieux mais il reste quelques secrets.

L'après-midi, la visite de la Socra, sur laquelle l'actualité de l'incendie de Notre-Dame a braqué les projecteurs, nous a permis de retrouver les Apôtres qui ont trouvé à Chancelade un abri précieux. Et ils y étaient en bonne compagnie, les grandes œuvres d'art, arrivées en particulier de Versailles, étant venues ici retrouver un nouvel éclat. Guidés par Patrick Palem nous avons passé un agréable après-midi.

A tous ceux qui de près ou de loin suivent nos activités nous présentons nos meilleurs vœux pour 2020. Notre association se donnera encore pour mission d'apporter un peu à la commune, et des projets existent pour la recension des vieilles fermes. Nous essayerons de leur faire dire ce que leurs murs ont vu. Il est faux de dire qu'ils n'ont pas d'oreilles. Ils sont simplement discrets. A nous de leur prêter attention.

le président, Guy Mandon



20 Juillet 2019 église Saint-Etienne, à Saint-Saud
Ophélie Martin-Ménager et Jo Willison



13 août 2019 église St-Etienne de Saint-Saud,
le trio Swingtime

Vendredi 23 août 2019
Visite de la SOCRA à Périgueux

Ci-contre, un groupe de l'association Georges Rocal, sous l'œil bienveillant des apôtres de Notre Dame de Paris. Ces statues ornant la toiture de l'édifice ont été sauvées du terrible incendie du 15 avril 2019 grâce à leur restauration programmée antérieurement, leur permettant ainsi d'être déjà à l'abri à Périgueux lors du sinistre.



ECOLE ET ASSOCIATION DES « MILLE-PATTES »

L'école de St Saud fonctionne en regroupement intercommunal avec l'école d'Abjat sur Bandiat. Notre RPI regroupe les trois communes de St Saud, Abjat et Champs Romain et fonctionne avec 4 classes :

St-Saud-Lacoussière - la classe des TPS/PS/MS avec 20 enfants
- la classe des GS/CP avec 20 enfants

Abjat-sur-Bandiat - la classe des CE1/CE2 avec 13 enfants
- la classe des CM1/CM2 avec 25 enfants

Le **loto de l'école** de Saint-Saud-Lacoussière a eu lieu le samedi 23 novembre 2019. Il s'est déroulé dans une ambiance sympathique. L'argent récolté par l'association des « MILLE-PATTES » va permettre la réalisation des projets de l'année. En particulier une séance cinéma à Nontron avec les enfants de l'école d'Abjat pour Noël, un projet cirque au printemps (rémunération de l'intervenant + achat de matériel pour l'école) ainsi que la sortie de fin d'année.

Un grand merci à tous ceux qui ont apporté leur contribution par leur aide, leurs dons (en particulier les commerçants) ou par leur présence, montrant ainsi l'intérêt qu'ils portent à leur école. L'association des Mille-Pattes a pour projet de faire **un repas** qui permettrait comme le loto de financer les projets et des achats de matériel pédagogique pour cette année scolaire et celles à venir.

Comme tous les ans, **un carnaval** sera organisé avec tous les enfants du RPI. Il aura lieu le vendredi 10 avril 2020 (sauf problème météo !). Il se déroulera à Abjat-sur-Bandiat.

Le bureau des « MILLE-PATTES » a été reconduit lors de l'assemblée générale. Il est constitué par :

Présidente : Laura Vigneron

Trésorière : Céline Berrouet

Secrétaire : Audrey Gouraud

Merci pour leur engagement !

Remerciements :

Nous remercions sincèrement la municipalité qui est toujours disponible et à l'écoute de nos (nombreuses) demandes ainsi que Nicole Agard, bibliothécaire bénévole qui fait le bonheur des enfants tous les jeudis !

Merci également à Sandra Challe, Elisa Cubertafon et à Sylvie Viroulet-Biniecki pour leur aide précieuse et pour avoir su s'adapter à toutes les demandes des enseignantes.

Merci aux parents de l'association « les Mille Pattes », leur investissement nous est très précieux !

Merci à Guylaine Lousteaud pour ses bons petits plats et pour sa constante bonne humeur et merci aussi à Laura Vigneron responsable du péri-scolaire, qui est devenue irremplaçable dans notre équipe ! Une petite pensée pour Suzy Lembalais à la retraite : profite bien !

De la part de toute l'équipe nous vous souhaitons un joyeux Noël et une bonne année 2020 !

L'équipe enseignante



COLLECTIF DES RIVERAINS DU PROJET ÉOLIEN DE ST-SAUD-LACOUSSIÈRE

Contrairement à 2018, cette année 2019 a été pour nous riche en événements.

Dans l'attente de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation unique d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de Saint-Saud et Saint-Jory-de-Chalais, nous avons continué à informer les habitants par des tracts et des visites à domicile pour qu'ils en connaissent les dangers (éoliennes gigantesques de 200 mètres de hauteur). Une liste d'arguments leur a été remise pour les aider à répondre, par écrit, aux commissaires-enquêteurs, le moment venu.

Par ailleurs, au fil des semaines, notre présence a été remarquée aux réunions organisées sur le sujet par le Parc Périgord Limousin et lors des conseils municipaux qui se sont tenus dans les communes environnantes.

Le 24 août au matin, déplacement à Saint-Aulaye en Dordogne, pour défilé. Nous étions une vingtaine de Saint-Saudais sous une grande banderole. Gros succès de la manifestation : NON A L'EOLIEN, OUI AUX ENERGIES RENOUVELABLES BIEN ACCEPTEES. Le soir, retour pour être présents à une réunion à la mairie de Saint-Jory-de-Chalais.

Le 3 octobre, réunion d'information sur les dangers de l'éolien à la salle des fêtes de Miallet* Le 4 le journal Sud-Ouest titre : LE PLEIN CONTRE L'EOLIEN, avec photo des participants à l'appui.

Comme prévu, le Préfet a fixé les dates de l'enquête publique (du 7 octobre -au 15 novembre), Il a nommé les 3 commissaires-enquêteurs et désigné la commune de Saint-Saud comme siège de l'enquête. Il a demandé également aux maires des communes du territoire de réunir leurs conseils municipaux afin de voter POUR ou CONTRE le projet éolien du promoteur ABO WIND.

Cette enquête a connu un franc succès. Il faut dire aussi que cette période a été l'occasion d'une action commune entre : les collectifs existants, l'association déjà ancienne VIAPL et un collectif d'hébergeurs (hôteliers, campings, centres de loisirs, gîtes), pour agir et dénoncer ce projet. Il y a eu 1188 contributions déposées par Internet (57 favorables et 1131 défavorables à l'éolien). Il faut y ajouter environ 600 contributions déposées en mairies, dont nous ne connaissons pas le détail, soit au total 1788 contributions.

En ce qui concerne l'avis des élus dans le périmètre des 6 kilomètres, seule la commune de Saint Jory-de-Chalais a voté favorable à la pose d'éoliennes, les autres communes ont voté contre.

Un grand merci à vous toutes et tous pour votre participation. Dans l'attente maintenant des décisions des commissaires-enquêteurs et du Préfet, le collectif des riverains du projet éolien QUEUE D'ANE vous présente **ses meilleurs VŒUX pour 2020**.

Le porte-parole, G.RIALET

D-PAÏS

D-PAÏS 24 Association Indépendante de Défense
de la Population, de l'Environnement et des Paysages du **Périgord Vert**,
vous souhaite une Bonne année 2020

D-PAÏS 24 a été créée le 24 mai 2018, elle est agréée au Journal Officiel de la République Française, rubrique **Cadre de Vie et Environnement**.

- **ACTIONS REALISEES CONTRE LES DEUX PROJETS D'AEROGENERATEURS INDUSTRIELS de SAINT-SAUD /SAINT-JORY**
(4 éoliennes haut de pales), situées le long du ruisseau de la Queue d'Âne)
et de **MILHAC**
(4 éoliennes) situées de part et d'autre de la D82, à proximité immédiate de ST-SAUD.

- **INTERVENTIONS ET CONCERTATIONS AVEC LES MAIRIES CONCERNEES**
PAR LE PROJET DE SAINT-SAUD et **PAR** D'AUTRES PROJETS LOCAUX.

- **DEPÔT DE DOSSIERS ARGUMENTES ET DÉTAILLES AVANT ET PENDANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE** : plans d'implantation, profils altimétriques, zones d'impact.

A notre demande, ces dossiers ont été mis à disposition de la population.

Sur les 10 communes concernées par le projet de Saint-Saud/Saint-Jory :
1 pour / 1 vote à égalité / 8 contre

- **DISTRIBUTION ET AFFICHAGE :**

- Tract-article « Les animaux lanceurs d'alerte »
- Pose de panneaux : EOLIEN « Je refuse / Je signe non »



- **VISIBILITE DE L'ASSOCIATION LORS DES PERMANENCES DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE :**

Camion D-PAÏS 24.

- **INTERVENTIONS MASSIVES AUPRES DES COMMISSAIRES ENQUÊTEURS,** OBLIGEANT LE PROMOTEUR A DEMANDER UN ALLONGEMENT DU DELAI DE REPONSE.

Nous vous tiendrons informés des suites de nos actions contre cette **FAUSSE ECOLOGIE**.

Restant déterminés, nous espérons une forte mobilisation contre tout projet en cours et à venir.

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé et qui nous soutiennent dans **la défense de notre village**.

Le contenu des articles du cercle associatif n'engage que leurs auteurs

ASSOCIATIONS EXTERIEURES

DON DU SANG



Pour couvrir les besoins journaliers des hôpitaux français, 10 000 poches de sang sont nécessaires.

En 2019, les 5 collectes organisées à Saint-Pardoux ont permis de recueillir 270 poches soit une moyenne de 54 poches par collecte. Nous avons eu le plaisir d'accueillir 10 nouveaux donneurs, ce qui est très encourageant.

Voici le calendrier des collectes pour 2020:
Les **vendredis 3 janvier, 13 mars, 5 juin, 31 juillet, et 9 octobre**, de 15h30 à 19h à la salle des fêtes de Saint-Pardoux.

On peut donner son sang de 18 à 70 ans. Il ne faut pas être à jeun. Cela prend au maximum 1h, qui se décompose de la façon suivante :
Un questionnaire à remplir, l'entretien médical, le don, et un moment convivial autour d'une collation.

Vous serez alors détenteur d'une **carte nationale de donneur de sang bénévole**.

Donner son sang C'est offrir la vie

Sandra FAUCHER Présidente 06 72 32 92 27
faucher.sandra@orange.fr

FRANCE CANCER

Association dont le but est de récolter des fonds réservés à la recherche contre le cancer. Son activité principale pour obtenir des fonds porte sur la récupération des bouchons en liège, en faux liège (dits synthétiques), ainsi que des capsules de champagne. Ces bouchons sont recyclés pour faire des panneaux d'isolation. A cela s'ajoutent les dons et les recettes des différentes manifestations.

Correspondant dans le Périgord : Carole Gouyé - 24470 Saint-Saud-Lacoussière 06.08.60.15.75.

Dépôt des bouchons à l'agence postale de Saint-Saud-Lacoussière ou contacter le 06 08 60 15 75.

LA CEPIEME COMPAGNIE

Nous entamons notre deuxième année de théâtre à St-Saud qui a débuté sur les chapeaux de roue avec une belle fin d'année 2018-2019 qui s'est finalisée par un spectacle de fin d'atelier au mois de juin dernier.

La saison a repris au mois d'octobre avec 4 nouvelles sections : une section enfant qui a lieu le jeudi de 16 h 45 à 17 h 45 et qui se compose de 9 enfants ; une section Ados Collège, le jeudi de 17 h 45 à 18 h 45 avec 4 ados ; une section Ados Lycée, une fois par mois, le samedi matin de 9 h à 12 h avec 5 ados ; et enfin une section Adultes qui répète le mercredi de 20 h à 22 h avec 4 comédiens de l'an dernier et 3 nouveaux arrivants.

Le spectacle de fin d'année de la Cépième Compagnie aura lieu le samedi 20 Juin 2020 au Foyer rural de St-Saud.

Une forte demande d'exportation de notre spectacle se fait sentir, suite à une frustration d'avoir travaillé pour jouer une seule fois et nous espérons donc, en 2020, pouvoir nos produire sur des scènes situées au-delà des frontières de la commune.

Au mois de Novembre, nous avons présenté une lecture mise en espace avec les adolescents de la compagnie sur le thème des enfants aux Combats en 14-18 pour la commémoration de cette guerre. Ce spectacle qui a eu lieu le dimanche 10 novembre a reçu un très bon accueil et nous essaierons de recommémorer l'année prochaine d'une autre manière cet événement.

La Cépième compagnie va essayer de diversifier son domaine par la venue d'autres troupes amateurs et éventuellement de stages à thème pendant les vacances scolaires pour initier peut-être des personnes ne voulant pas ou ne pouvant pas venir toutes les semaines mais qui seraient intéressés par un projet ponctuel. Dans le cours de l'année prochaine, des formules vous seront proposées, adressées aussi extra-muros.

Dans le cadre d'ouverture au théâtre extérieur, nous recevrons le 25 janvier, la troupe de St-Laurent-sur-Manoire «Les Blettes de Scènes» avec sa pièce «Dépêche toi Bibiche, on va rater l'avion».

Pour débiter, La Cépième Compagnie s'est annexée au Théâtre de Menou administrativement mais souhaiterait prendre son envol à la rentrée prochaine en créant sa propre association. Si vous souhaitez vous associer à ce projet ou pour toutes autres questions, vous pouvez appeler au 06 08 43 81 24.

En attendant nous vous souhaitons une Bonne et Heureuse Année 2020

GOLF CLUB DE CHAMPS ROMAIN

Idéal pour découvrir le golf, pour s'y entraîner, pour jouer en famille ou entre amis, le golf nature de Champs Romain, situé à 3 Kms de St-Saud, est un parcours vallonné 9 trous de 1 500 mètres qui s'étale sur 6 hectares. Le Golf Club de Champs-Romain se propose de faire des sessions de découverte du jeu de golf à titre gracieux à ceux qui seraient intéressés (scolaires-actifs-séniors résidant en Périgord Vert), par petits groupes, suivant la disponibilité de ses membres bénévoles. Pour tout renseignement contacter Nicole Newell 05 53 60 34 21.

ANNONCES DIVERSES



Logo of the French Republic and the Ministry of the Interior.

RECENSEMENT

de la population 2020

Répondez sur internet,
c'est encore plus simple

le-recensement-et-moi.fr
Du 16 janvier au 15 février 2020

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

Insee & votre commune

Sur notre
commune, deux
agents recenseurs

Marie-Christine
DEZAUTEZ
et

Claudette
LABROUSSE

viendront vous
rencontrer pour
effectuer le
recensement.

Merci de leur
réserver le
meilleur accueil.

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

Pour VOTER les **15 ET 22 MARS**
vous avez jusqu'au **7 FÉVRIER 2020**
pour VOUS INSCRIRE SUR LES
LISTES ÉLECTORALES:



Sur Internet
www.demarches.interieur.gouv.fr,
rubrique « Elections »



En mairie
en personne ou en mandant un tiers

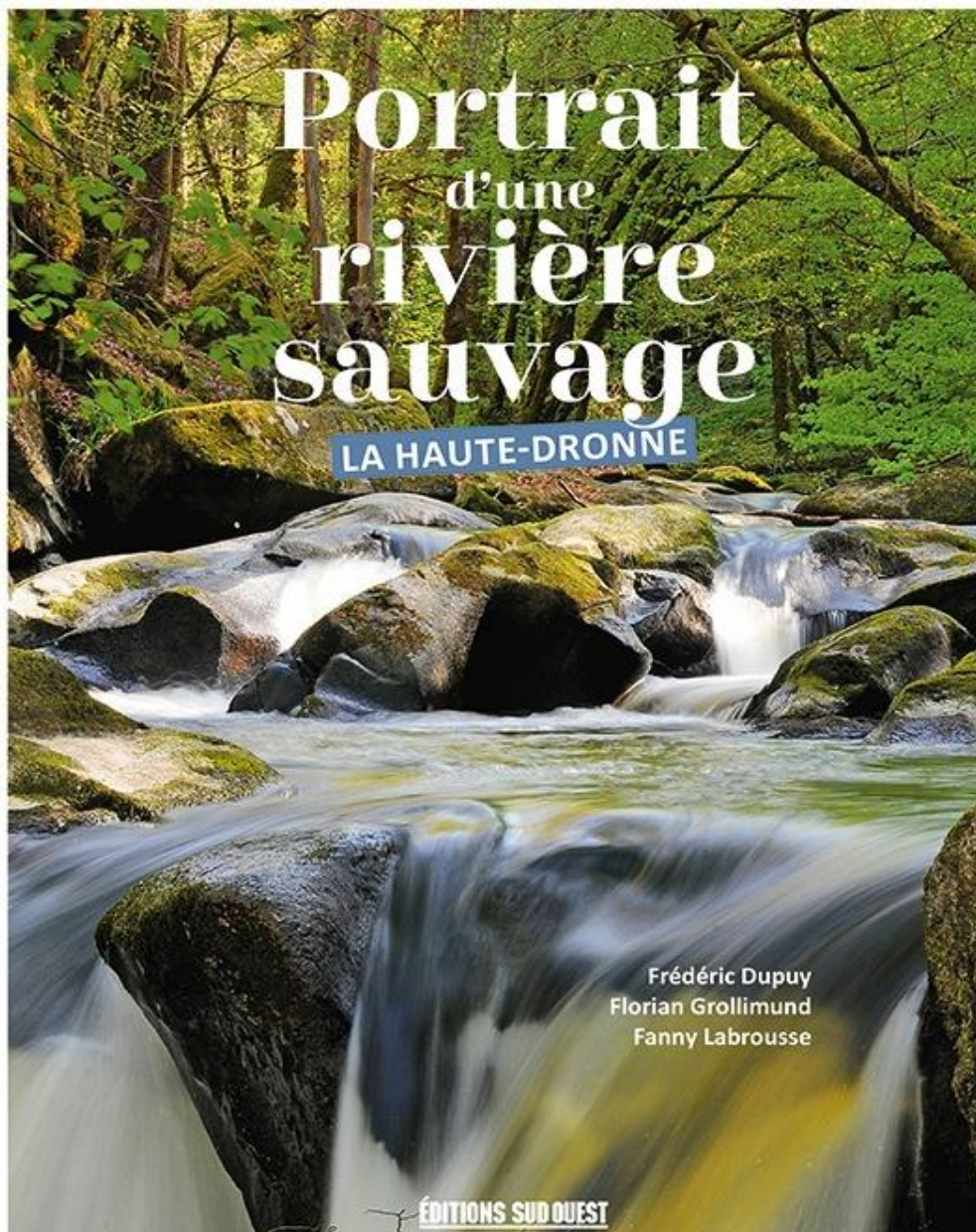


Par courrier
en écrivant à votre mairie



Informations
www.demarches.interieur.gouv.fr,
www.service-public.fr
ou contactez votre mairie





Cet ouvrage, disponible dans les magasins de presse et office de tourisme est la mise en lumière de la Haute-Dronne. Au fil des pages, l'amateur d'arbres comme celui de gastronomie, le pêcheur et l'historien, le randonneur, l'éleveur, le promeneur d'un jour ou les habitants de toujours, piocheront, à leur guise, dans la mosaïque de thèmes proposés.

Territoire de langue d'oc, il paraissait impossible d'écrire l'histoire de la rivière sans convoquer ceux qui l'habitent au quotidien ; la tradition orale donne à ces pages des couleurs bienvenues.

Tenant de retracer son cours historique, naturel et humain, cet ouvrage donne, par ces trois approches mêlées, les clés de lecture d'une rivière sauvage, trait d'union entre Limousin et Périgord. Nous vous invitons à plonger au cœur du Parc naturel régional Périgord-Limousin, dans les bouillons de la Dronne sauvage, torrentielle et discrète, qui rafraîchit chaque page de son parcours aux multiples reflets.

Le parcours de la Haute-Dronne partant de Bussière-Galant jusqu'à Saint-Pardoux-la-Rivière, a été labellisé le 5 novembre 2019 « Rivières sauvages ». Seulement 5 rivières sur le territoire français bénéficient de ce label. La Dronne en fait dorénavant partie.

A travers les pages de ce livre, vous en découvrirez plusieurs consacrées à St-Saud-Lacoussière : le moulin de Grandcoing, les forges de la Maque et Chapellas (cette dernière plus communément connue sous le nom de l'ancien moulin de la Maque), le moulin du Pont, le Trou de Philippou, le moulin de la Coussière, le Saut du Chalard. La rivière établit un lien séculaire entre ces différents sites, se glissant tour à tour de l'un à l'autre, chantant son plaisir, si belle et sauvage. La Dronne.

... mais aussi, dans ces pages, on y parle de l'église Saint-Etienne, de la belle Limousine et du Cèpe...